

Du Mélèze au Palmier
Le milieu naturel



DU MÉLÈZE AU PALMIER

NATURE, CULTURES ET PAYSAGES
DES
ALPES-MARITIMES

Exposition des Archives départementales des Alpes-Maritimes

2007

Commissariat de l'exposition :

Jean-Bernard Lacroix

Conservateur général du patrimoine, directeur des Archives départementales

Jérôme Bracq

Attaché de conservation du patrimoine, responsable du service éducatif

Rédaction du catalogue :

Jean-Bernard Lacroix

Jérôme Bracq

Travaux photographiques et numériques :

Michel Graniou

Jean-François Boué

Karine Valensi

Restauration :

Lucette Sénectaire

Montage et installation :

Denis Chaix

René Rossini

Dactylographie :

Georgette Deray

Pascale Camp

LE MILIEU NATUREL

Le cadre géographique et la diversité végétale

Les Alpes-Maritimes se caractérisent non seulement par un aspect montagneux mais aussi par un relief extrêmement accidenté. C'est une des parties des Alpes françaises où il est le plus violemment contrasté avec des dénivellations énormes et brutales. Déjà le long du rivage, à moins de 2 kilomètres de la mer, le Mont Agel s'élève à 1 110 mètres. A l'ouest, le Baou de Saint-Jeannet domine à la verticale de ses 807 mètres les ondulations des collines vençaises. Il en va de même dans l'intérieur où, par exemple, 1 200 mètres d'altitude séparent Isola de la Tête des Aiguilles à 4 kilomètres de distance. Ainsi les Alpes-Maritimes se présentent comme une succession de puissantes assises s'élevant par étages successifs du bord de la mer Méditerranée jusqu'à la chaîne du Mercantour qui forme la ligne de partage des eaux entre la France et l'Italie. Cette masse montagneuse culmine à plus de 3000 mètres en crêtes aiguës et profondément déchiquetées, d'une blancheur étincelante en hiver, de la couleur sombre des roches granitiques dénudées pendant les mois d'été. Près du littoral et dans l'arrondissement de Grasse les plaines sont rares et peu étendues, les collines occupant les neuf dixièmes de la superficie. Dans le haut pays, les vallées verrouillées par des gorges étroites et profondes, ne constituent que de minces compartiments sévèrement isolés. Dans son cours, le Var traverse à deux reprises des défilés impressionnants, les cluses de Daluis et de la Mescla. La multitude de torrents qui entaillent les pentes et l'importance de l'érosion laissent peu de zones planes pour l'exploitation humaine.

Les fortes déclivités et la constitution géologique en couches superposées, dont certaines composées de gypses ou de marnes éminemment affouillables, contribuent à la dislocation des roches. En certains points d'énormes éboulis recouvrent les flancs des montagnes.

Le climat marqué par les caractéristiques méditerranéennes connaît d'importantes différences en fonction de l'altitude. Si le littoral bénéficie d'une douceur constante, le climat de montagne participe en les exagérant à toutes les âpretés du climat méditerranéen. Températures élevées et pénurie des précipitations en été engendrent une sécheresse néfaste pour la végétation. Les orages, plus fréquents en montagne, déversent des pluies torrentielles qui ruissellent avec une prodigieuse rapidité sur les fortes déclivités occasionnant la crue brutale des cours d'eau. Les averses violentes sont aussi, par phénomène d'érosion, la cause principale de la prépondérance de sols peu profonds qui limitent la faculté de développement de la végétation. En hiver la morsure du froid est de plus en plus vive à mesure qu'on s'élève et qu'on s'éloigne de la mer. Les précipitations sont abondantes mais leur irrégularité voire leur absence pendant de longues périodes « obligent les plantes et aussi les hommes, à une stricte discipline »¹. Le dessèchement des versants exposés au sud conduit à une forte différenciation végétale de l'adret et de l'ubac. Les changements climatiques connus aux temps historiques, les

¹ Blanchard (Raoul), *Les Alpes-Maritimes*, 1960, p. 29.

refroidissements alternant avec des périodes de réchauffement, n'ont pas eu d'incidence notable sur le paysage qui s'est mis en place à la suite d'une évolution à l'échelle des ères géologiques apportant des variations climatiques d'une grande ampleur. L'étude des pollens à l'est de Menton et au lac Long au pied du Mont Bego a montré que l'étagement des paysages s'est fixé par reconquête de l'espace à la fin de la dernière période de glaciation dite de Würm au Quaternaire. Les essences qui avaient pu trouver refuge dans le proche littoral ont progressivement réinvesti les altitudes supérieures après la fonte des glaces. Tous les arbres autochtones présents de nos jours dans les Alpes-Maritimes y existaient déjà 10 000 ans avant Jésus Christ.

Si la composition végétale varie en partie selon la nature calcaire ou siliceuse du sol, ce sont essentiellement les facteurs climatiques qui déterminent le développement des essences. L'étagement de la végétation en fonction de l'altitude est particulièrement net. Ainsi, dans les Alpes ligures, la sapinière est susceptible de se développer entre 1 000 et 2 000 mètres d'altitude mais les conditions climatiques optimales se situent entre 1 300 et 1 700 mètres en versant nord. Le sapin, essence d'ombre, a facilement tendance à coloniser les peuplements d'essences pionnières tels que pins sylvestres et mélèzes. Pourtant si les semis s'installent assez facilement, les sapins ne vont pas rencontrer partout des conditions favorables à l'établissement de peuplements adultes sains et pérennes. Une étude² montre qu'en dessous de 1000 mètres, la sapinière se régénère bien mais subit de forts aléas de sécheresse et de chaleur estivale. Le gui s'y développe et crée un véritable problème sanitaire. A partir de 1700 mètres, en l'absence de contrainte hydrique, les sapins ont une grande longévité. Mais dès 1800 mètres ils deviennent rares et laissent la place à

d'autres essences mieux adaptées au froid, épicéa et mélèze.

Les Alpes-Maritimes abritent un monde végétal complexe d'une remarquable richesse. Les régions les plus basses et les plus proches de la mer hébergent des essences typiquement méditerranéennes. Le pin domine largement. C'est d'ordinaire le pin d'Alep, au dynamisme envahisseur, concurrencé parfois sur sol siliceux par le pin mesogéen. Les taillis sont peuplés principalement de chênes verts et de quelques échantillons de chênes lièges vers l'Estérel, sur les terrains granitiques et schisteux de la région de Mandelieu. Beaucoup avaient été coupés au début du XIX^e s pour servir de bois à brûler mais selon l'enquête agricole de 1866, ils étaient en pleine croissance et l'exploitation de l'écorce à partir de 22 mm d'épaisseur, pouvait intervenir tous les six ans. Certains, remarquables, avaient plus d'un mètre de circonférence. Un très beau, mesuré dans le domaine de la Charlotte de la veuve Escoffier à Villeneuve-Loubet, développait alors une superficie d'écorce de 16 m². Près du sol se déploie un maquis où se mêlent lentisques, arbousiers, myrtes, cistes, euphorbes épineux. Cette végétation méditerranéenne pousse assez loin en amont dans les vallées de l'Estéron et du Var. Ainsi le pin d'Alep s'avance aux abords de Puget-Théniers dans la vallée du Var et vers Saint-Sauveur dans la Tinée. Le chêne vert ou yeuse dépasse Moulinet et remonte la Roya jusqu'en amont de Saorge.

Entre 600 et 1100 mètres d'altitude les forêts associent le chêne vert, le chêne pubescent ou rouvre aussi appelé chêne blanc, le châtaignier, prospère sur les affleurements siliceux, et, surtout à la partie supérieure, le pin sylvestre. Cette essence est la plus importante des principaux peuplements forestiers du département. Elle est précieuse par sa croissance rapide et sa régénération facile. Bien que son aire d'expansion soit restreinte, il faut mentionner le charme

² ONF PACA, *La possibilité d'extension de la sapinière dans les Alpes ligures*, janvier 2000.

houblon (*ostrya carpinifolia*), essence particulière à la région.

De 1100 à 1600 mètres la région alpestre est caractérisée par le hêtre, le sorbier, l'alisier, le sapin, l'épicéa, et le pin sylvestre. Le mélèze apparaît à la partie supérieure. Le sapin atteint, dans les Alpes-Maritimes, des dimensions aussi belles que dans les contrées qui lui sont les plus favorables, jusqu'à 5 mètres de circonférence à la base et 25 à 30 mètres de hauteur chez des sujets de 120 à 130 ans. Il est envahissant et sa puissance de végétation est extraordinaire. Guiot³ a vu dans le Bois-Noir de Breil un sapin mutilé dont l'énorme tronc de 6 mètres de circonférence ne s'élevait plus qu'à 3 mètres du sol. Sur ce tronc avaient poussé dix branches « dont chacune constituait un arbre véritable » qui auraient permis de faire des planches. L'épicéa se rencontre presque aussi souvent que le sapin parfois en mélange avec lui mais sa station moyenne est plus élevée que celle du sapin. Sa croissance est tout aussi rapide mais cette essence est sujette à des maladies graves. Guiot a mesuré dans la forêt de Salèzes un des plus beaux spécimens. Il avait 40 mètres de haut et 6 mètres de circonférence à la base.

De 1600 à 2200 mètres la région subalpine abrite mélèze, pin à crochet et pin cembro qui, en se raréfiant progressivement au delà de 2 000 mètres, laissent la place aux étendues herbeuses des alpages, domaine privilégié du pastoralisme estival.

Rare résineux à aiguilles caduques, le mélèze d'Europe est l'arbre emblématique des Alpes sèches. Chaque automne, il illumine les paysages de son feuillage jaune flamboyant. Très bien adapté à la montagne, il domine les plus hautes altitudes de l'espace forestier. Il est aimé des éleveurs car son couvert léger n'empêche pas la pousse des graminées des alpages. Essence pionnière, il participe activement à la colonisation naturelle des

espaces libérés par le déclin des activités humaines. Son bois, extrêmement durable a toujours été très apprécié pour la construction.

Les Alpes-Maritimes constituent un territoire propice à un extraordinaire enchevêtrement de végétaux qui vivent généralement sous des cieux différents, l'olivier proche de l'épicéa, le pin d'Alep fréquentant le mélèze et le sapin à portée du citronnier. Ce brassage concentre dans la flore des Alpes-Maritimes toute la végétation des Alpes.



La déforestation

En se sédentarisant, l'homme a défriché le manteau forestier par brûlis pour disposer de terres à ensemercer avec des végétaux lui assurant sa subsistance et a exploité le bois. La pression démographique a progressivement élargi la déforestation autour des noyaux d'implantation. Les zones de basse altitude, plus propices à l'agriculture et à la construction de routes facilitant les échanges, ont très tôt été dépouillées d'une bonne part de leurs forêts. C'est sur la bande littorale que l'homme est intervenu de la manière la plus spectaculaire au point de modifier fondamentalement le paysage traditionnel non seulement sous l'effet de l'agriculture, mais aussi plus tard, au cours des deux derniers siècles, par l'urbanisation consécutive à l'essor du tourisme, associée à l'introduction de végétaux exotiques.

Au Moyen Âge, tandis que le moyen pays livré à la pioche des

³ Guiot (Léonide), inspecteur des forêts à Nice sous le Second Empire

agriculteurs se répartissait en terres cultivées, terres gastes, couvertes de friches, et forêts ouvertes à la dépaissance, le haut pays subissait la charge excessive des troupeaux transhumants. L'écobuage a ouvert de larges essarts dans les versants boisés incapables de se régénérer sous la dent destructrice du bétail.



Sentence royale à la suite de destruction de bois à Belvédère, 1346

L'agriculture n'explique pourtant pas à elle seule la régression de la forêt. La construction faisait largement appel aux bois locaux pour les planchers, les charpentes, les toitures en bardeaux de mélèze, le mobilier et les outils. Dès le Moyen Âge on s'est soucié de réglementer l'usage et l'exploitation des bois comme source importante de revenus. En Vésubie, les communautés disposaient de nombreux bois de résineux les « bois noirs » (*nemus nigrum*) les plus prisés par opposition aux « bois blancs » (*nemus album*) les feuillus. Ces bois noirs jouaient un rôle essentiel dans l'exploitation et faisaient l'objet d'une âpre concurrence entre communautés.

Les marchands niçois utilisaient ces bois de la Vésubie pour la construction mais aussi pour le commerce d'exportation. La forêt était largement sollicitée comme bois d'œuvre en particulier pour de gros ouvrages comme les ponts. Ainsi, pour la reconstruction du pont du Var en 1812, le préfet prescrivit la délivrance de 3 000 mélèzes à prélever dans les forêts de Belvédère et de Saint-Martin-Vésubie. La forêt était aussi une réserve de combustible pour la fabrication

du charbon de bois et pour alimenter les fours à chaux. Le bois chargé de résine permettait de fabriquer de la poix et des torches et, sur le littoral, les marins en utilisaient abondamment pour la pêche au lamparo. On pratiquait aussi l'émondage dans les forêts de feuillus comme complément de nourriture des animaux.

La forêt était l'objet de toutes les convoitises et le souci de protection a rapidement conduit à en limiter l'accès et l'utilisation par des mises en défens, souvent objets de conflits entre seigneurs et communautés. Les défrichements comme les introductions de bétail illicites n'en étaient pas moins courants. Ainsi au XIV^e siècle, à Belvédère, la communauté a usurpé aux dépens du roi le lieu-dit Lausolet de Gordolasca. Elle a notamment effectué des labours sur des secteurs de pâturage et étendu ses défens au territoire domanial d'Antès, n'hésitant pas à vendre sapins et mélèzes. L'accusation parle même de destruction totale des bois. Les droits d'usage sur les bois étaient, avec les empiètements des riverains, le principal obstacle à l'exploitation rationnelle et à la conservation des forêts.

La Marine, entièrement en bois, était dévoreuse de forêt, réclamant les plus beaux arbres notamment pour les mâts. C'est d'ailleurs pour préserver son indépendance et sa capacité à se doter d'une flotte de guerre puissante que l'Etat a commencé à réglementer strictement par ordonnances les défrichements et l'introduction des chèvres dans les massifs forestiers. Ces ordonnances étaient régulièrement réitérées, preuve de la difficulté à les rendre opérantes : arrêts du Parlement de Provence de 1669 et 1689 sur les chèvres, de 1690, 1695 et 1700 sur les coupes de bois, relayés par la chambre des Eaux et Forêts après sa création en 1718, 1744, 1751, 1763, 1773. Qu'il s'agisse de la Provence orientale ou du Comté de Nice la situation était jugée préoccupante mais inégale en fonction de l'accessibilité des massifs : l'absence de routes carrossables dans le comté et dans la plupart des zones

forestières du haut pays provençal réduisait l'exploitation aux zones proches de cours d'eau permettant le flottage des bois. Ainsi, la haute vallée du Var a été particulièrement touchée dès la fin du XVIII^e siècle. De nombreux témoignages l'attestent et lorsqu'il fallut reconstruire le pont en bois de Puget-Théniers sur le Var, emporté par une crue en 1825, la municipalité réclama un pont en maçonnerie car la déforestation était rendue à un tel stade que l'on ne parvenait plus à se procurer les boisages comme cela se faisait auparavant dans le Val d'Entraunes. En 1839 alors que l'affaire n'était toujours pas résolue, on ne parvint à traiter avec un charpentier local qu'en réduisant le diamètre des troncs de mélèze prescrits de 30 à 25 cm car on n'en trouvait plus. Si des forêts se sont appauvries en hautes futaies sous l'Ancien Régime, on ne peut généraliser, et c'est sans doute beaucoup plus la qualité, par l'absence de gestion raisonnée, que les surfaces, qui sont en cause.

Dès le XVIII^e siècle, fut émise l'idée que le déboisement avait des effets désastreux en amplifiant le ravinement des sols dénudés. Cette prise de conscience d'un problème écologique se traduisit par des mesures administratives dans le code forestier français et le règlement sarde de 1822. Mais il était difficile de modifier des comportements séculaires et de s'attaquer à des intérêts financiers, communaux et privés. Des exploitations massives continuèrent. Le forestier Durante⁴ les évaluait à 500 000 arbres entre 1822 et 1840, chiffre énorme pour le seul comté de Nice, où les communes étaient maîtresses de leur gestion forestière et où le contrôle de l'administration était inexistant par manque de personnel. Certaines communes sur la pression des marchands de bois et des entrepreneurs de pâturage ont concédé des coupes inconsidérées. C'est surtout le mode d'exploitation forestière qui était particulièrement déficient, puisque

l'assiette de coupes considérables et rapprochées, dans un même canton forestier, était la règle. Ainsi, dans les cantons de la Cerise et du Boréon, on préleva 23 000 arbres en 1843, 8 000 six ans plus tard et 15 000 en 1859, sans aucun souci de régénération et d'amélioration des peuplements.

La toponymie nous renseigne également sur la disparition de forêts. On sait que le hêtre avait une certaine importance et qu'on a même décelé sa présence dans les pollens à l'altitude du Lac Long dans les couches correspondant au Dryas plus de 10 000 ans avant notre ère. Des ubacs portant le nom de Fau (du latin *fagus*, le hêtre), existent à Morignole et au pied du Tanarel dans la commune de la Brigue, preuve de la présence de hêtraies au Moyen Âge. Les défrichements ont conduit à leur disparition et le secteur a été regagné par les pinèdes sylvestres. Certes la forêt n'avait pas régressé partout et dans les mêmes proportions. De très belles forêts subsistaient au milieu du XIX^e siècle, mais pour le calcul des contenances imposables, l'administration des contributions directes les estimait en 1879 à 90 000 hectares dont 48 000 en état d'exploitation pour 180 000 hectares de « landes », signe évident de l'importance prise par les terrains dégradés ne laissant que quelques bois rabougris et mutilés. L'exemple du territoire de Breil, parcouru du village sur la Roya à 290 m d'altitude jusqu'au sommet de l'Authion à plus de 2000 m par Guiot en 1875, est éloquent : « Après avoir franchi la zone des prairies, des terres arrosables et des oliviers, qui forme autour de Breil une charmante oasis, on entre tout à coup dans la région des cultures temporaires et des pâturages d'hiver, c'est-à-dire dans un véritable désert ; partout le terrain dénudé laisse apercevoir le squelette osseux et décharné de la montagne, dont les flancs déchirés donnent naissance à des torrents destructeurs. Après avoir, pendant plusieurs heures, traversé ces solitudes désolées, on arrive à la zone forestière où

⁴ Louis Durante (1781-1852), inspecteur des bois et forêts de la province de Nice à partir de 1822

la végétation reparaît puissante et énergique ; au-dessus règne la vraie région pastorale avec ses épais gazons, mais veuve de sa couronne de forêts de mélèzes, qui faisaient autrefois son plus bel ornement et dont les sujets épars ne rappelleraient qu'imparfaitement le souvenir, si d'énormes souches coupées à 2 mètres du sol et dispersées çà et là ne venaient pas, comme des tombes muettes, révéler les fautes des générations passées et servir d'enseignement à la génération présente ».⁵

En décrivant les forêts des Alpes-Maritimes en 1803, Fodéré⁶ évoquait le littoral entre Menton et Nice où les pins maritimes apparaissaient clairsemés : « Ils allaient jusqu'au Cap Martin entre Menton et Monaco où ils formaient une petite forêt qui était très utile à la marine ; les charbonniers et autres en ont coupé les arbres et les chèvres en ont dévoré les rejetons ». Entièrement façonné par l'homme pour sa consommation, le paysage naturel du littoral niçois a pour l'essentiel fait place à des vignobles et des vergers d'oliviers, d'orangers et autres arbres fruitiers. Et Fodéré ajoute : « on est même peu dans l'usage d'orner les jardins de charmilles et de berceaux ombragés. Le cyprès est le seul arbre dans la campagne de Nice dont la verdure tranche avec celle de l'olivier et de l'oranger ; on le cultive parce qu'il vient très beau et très vite et que chaque pied après avoir acquis son accroissement se vend pour des poutres et des chevrons ».

⁵ Guiot (Léonide) *Les forêts et les pâturages du comté de Nice*, 1875, p.53

⁶ François Emmanuel Fodéré (1764-1835) médecin, fut chargé par le préfet d'une grande enquête sur la situation des Alpes-Maritimes rédigée en 1803 (Archives départ. CE T 39). Le département des Alpes-Maritimes correspond alors uniquement à l'ancien comté de Nice en rive gauche de l'Estéron et du Var

Tableau statistique de la forêt de la Province de Nice par Durante, 1831

Commune	Nom du bois ⁷	Surface en hectares	Essences	Etat de la forêt	Pin	Sapin	Mélèze
Nice	Varo	41.43	Aulnes et peupliers	Prospère			
	Bosco d'Ourdan	5.10	Aulnes et peupliers	Prospère			
	Bellet supérieur	27.01	Pins blancs et noirs	Médiocre et rachitique	18 000		
	Bellet inférieur	28.21	Pins blancs et noirs	Médiocre et rachitique	18 800		
	Féric e Magnan	39.01	Pins blancs et noirs	Médiocre et rachitique	26 000		
	Roccabliera e Montegrosso	25.81	Pins blancs et noirs	Médiocre et rachitique	8 600		
	Lauvetta e Abbadia	16.20	Pins blancs et noirs	Médiocre et rachitique	5 400		
Eze	Brasca	13.67	Pins blancs	Médiocre et rachitique	7 300		
	Cima	5.25	Pins noirs	Prospère	3 500		
	Roudolier	5.40	Pins blancs	Médiocre et rachitique	3 500		
	Aighetta	16.65	Pins blanc et noirs	Prospère et rachitique	7 300		
	Sueil	15.60	Pins blancs	Médiocre	6 200		
	Costa d'Arnaud	32.70	Pins blancs	Médiocre	21 000		
	Costes	25.35	Pins blancs	Médiocre	13 500		
	Carricart	17.85	Pins blancs	Médiocre	11 200		
La Turbie	Sembola	25.90	Pins noirs	Prospère et croissant	13 600		
	Capo d'Aglio	13.20	Pins blancs	Croissant mal	4 460		
	Multea	29.25	Pins blancs	Croissant mal	9 500		
	Terragnas	15.00	Pins blancs	Croissant mal	5 000		
	Mulle	4.50	Pins blancs	Croissant mal	1 500		
	Devens	6.15	Pins blancs	Croissant mal	2 400		
	Serier	1.95	Pins blancs	Croissant	1 140		
	Gagnan	1.20	Pins blancs, chênes verts	Croissant mal	240		

⁷ Selon l'orthographe du manuscrit

Du Mélèze au Palmier
Le milieu naturel

La Trinité	Sembola	75.60	Pins noirs	Prospère et croissant	13 950		
	Belregart	9.45	Pins blancs	Croissant mal	300		
	Montegrosso	1.95	Mélange de pins	Croissant mal	200		
	Arenier	2.70	Mélange de pins	Prospère et croissant	900		
	Terzier	2.25	Mélange de pins	Croissant mal	375		
	Garquier	31.12	Mélange pins, rouvres, chênes verts	Croissant mal	11 500		
	Adrec	13.35	Pins blancs	Tordu et croissant	8 900		
	Rostit	15.00	Pins blancs	Tordu et croissant	6 000		
	Carton	6.30	Pins blancs	Croissant mal	410		
	Bausrous	15.00	Pins blancs	Croissant mal	2 500		
Paglios	3.90	Pins blancs et noirs	Croissant	2 000			
Contes	Pin Calvin	60.00	Pins noirs	Prospère et croissant	40 000		
	Tuort	67.50	Pins noirs	Médiocre	27 000		
	Sipieras	27.00	Pins noirs	Prospère	9 000		
	Condamina	9.75	Pins blancs et noirs	Prospère	3 050		
	Riaudau	26.70	Pins noirs	Prospère	8 900		
	Greo	19.05	Pins blancs et noirs	Médiocre	6 300		
	Ruos	9.85	Pins noirs	Rachitique	3 950		
Châteauneuf	Baumella	18.75	Pins blancs et noirs	Rachitique			
	Traversas	9.75	Pins blancs et noirs	Rachitique			
	Raibau	11.25	Pins blancs et noirs	Rachitique			
	Cognasses	19.65	Pins blancs et noirs	Rachitique			
	Ciauri	10.95	Pins blancs et noirs	Rachitique			
	Bordina	11.70	Pins blancs et noirs	Rachitique			
	Sardina	15.00	Pins blancs et noirs et quelques chênes	Rachitique			
Berre	Vallecrosa	5.40	Pins noirs	Prospère	825		
	Calaisson	40.25	Pins noirs	Rachitique	1 850		
	Pissandros	12.60	Pins noirs	Médiocre	2 550		
	Tausin	30.80	Pins blancs et noirs	Médiocre et croissant	10 500		
	Mouts	57.10	Pins blancs et noirs	Prospère	15 700		
	Scobiera	2.85	Pins noirs	Médiocre	550		
	Balmas	8.25	Pins noirs	Rachitique	1 375		
Coaraze	Para	34.95	Pins noirs et chênes verts	Rachitique	5 800		
	Traversas	30.00	Pins noirs	Rachitique	5 000		
	La Croce	8.40	Pins blancs et noirs	Rachitique	1 400		
	Sena	13.05	Pins blancs et noirs	Rachitique	2 600		
	Eurieras	5.50	Pins noirs	Rachitique	1 050		
	Gardiola	3.55	Pins noirs et chênes	Rachitique	800		

Du Mélèze au Palmier

Le milieu naturel

Peille	Sta Cicilia	64.05	Pins blancs et noirs	Rachitique	2 850		
	Perdighiera	75.00	Pins blancs et noirs	Médiocre	5 000		
	Clusas	10.50	Pins blancs et noirs	Rachitique	350		
	Ueira	103.05	Pins blancs et noirs	Rachitique	3 750		
	Farghet	123.45	Pins blancs et noirs et chênes verts	Prospère	5 400		
	Inghinier	112.50	Pins blancs et noirs	Médiocre	7 500		
	Castelet	11.25	Pins blancs et noirs	Médiocre	950		
	Terzieri	300.00	Pins blancs et noirs	Rachitique	10 000		
	Scobet	195.00	Chênes verts	Rejetons			
	Monbodon	105.15	Charmes	Rejetons			
	Ours	19.50	Chênes et chênes verts	Rejetons			
	Avelans	15.00	Chênes	Rejetons			
	Gardiron	37.50	Pins blancs et noirs	Médiocre	10900		
	Pasoglio	14.55	Rejetons de chênes	Rachitique			
Serrettas	11.25	Rejetons de chênes verts	Rachitique				
Drap	Granbosco	65.50	Pins blancs et noirs	Médiocre	10 900		
	Ibac	18.15	Pins blancs et noirs	Médiocre	3 000		
	S. Catarina	12.75	Pins blancs et noirs	Croissant	5 100		
Peillon	Brausch	12.38	Pins blancs et noirs	Rachitique et dispersé	1 000		
	Pergonas	4.50	Pins blancs et noirs	Médiocre	1 300		
	Collettas	4.03	Pins blancs et noirs	Médiocre	500		
	Cuosta	3.60	Pins blancs et noirs	Médiocre	600		
L'Escarène	Albarea	75.00	Pins blancs et noirs	Rachitique	1 500		
	Pivuola	49.50	Pins blancs et noirs	Rachitique			
	Riodibraus	50.40	Pins blancs et noirs	Médiocre	3 450		
	Perdighiera	39.45	Pins blancs et noirs	Rachitique	1 200		
	Pifforchier	28.95	Pins blancs et noirs	Rachitique	700		
	Crues	2.40	Pins blancs et noirs	Médiocre	500		
Touët de l'Escarène	Blachiera	45.45	Pins noirs	Rachitique	6 060		
	Giouchiera	13.05	Pins noirs	Rachitique	2 100		
Lucéram	Cornet	12.00	Pins noirs	Rachitique	1 600		
	Mandina	4.50	Pins noirs	Rachitique	600		
	Valieras	22.05	Pins noirs et hêtres	Rachitique	2 900		
	Albarea	19.50	Pins blancs et noirs	Rachitique	2 600		
	Malbosche	16.50	Rouvres et buissons	Rejetons			
	Buonvillar	19.50	Pins, rouvres, chênes et châtaigniers	Médiocre	4 000		
	Beassa	18.05	Rouvres et hêtres	Taillis croissant			
	Lauvetta	38.40	Rouvres et hêtres	Taillis croissant			
	Adrec	38.25	Rouvres, pins et hêtres	Ronces et buissons	5 000		
	Valiera	13.95	Pins noirs	Médiocre	2 700		
	Ponciai	9.30	Pins noirs	Médiocre	1 860		
	Sagnas	16.80	Pins et rouvres	Médiocre	3 500		
	Cuola	6.60	Pins et hêtres	Rachitique	880		
	Brao	9.40	Chênes et buissons	Ronces et buissons			
Mairanesc	8.25	Pins et hêtres	Rachitique	1 100			

Du Mélèze au Palmier
Le milieu naturel

Sospel	Rossignol	32.10	Pins et charmes	Médiocre	2 100		
	Parais	61.35	Pins noirs	Prospère	10 200		
	Gorra	4.80	Pins noirs	Prospère	950		
	Bramafan	19.50	Chênes	Taillis et buissons			
	Aigaissin	169.35	Charmes	Taillis et buissons			
	Bernis	62.25	Chênes et charmes	Taillis et buissons			
Moulinet	Piaggia	67.50	Sapins et mélèzes	Médiocre et ramifère		3 500	4 500
	Larzetta	36.00	Sapins et mélèzes	Médiocre et ramifère		15 000	15 000
	Patronel	55.50	Hêtres à tailler	Taillis			
	Issartasses	81.00	Peupliers, aveliniers et noisetiers	Taillis			
	Dragonieras	17.80	Peupliers, aveliniers et noisetiers	Taillis			
Sainte-Agnès	Minetta	28.45	Pins noirs	Rachitique	10 700		
	Castel Obert	16.42	Rouvres et chênes verts	Maquis et buissons			
	Bouches	65.60	Pins et châtaigniers	Rachitique	11 000		
	Gagezza	24.31	Pins et châtaigniers	Rachitique	3 500		
	Veros	11.36	Rouvres et chênes verts	Maquis et buissons			
Breil	Bosconero	51.75	Sapins et mélèzes	Prospère		18 334	9 100
	Fontanas	28.25	Sapins et mélèzes	Prospère et médiocre		4 600	18 200
	Ciagiabella	6.00	Sapins et mélèzes	Prospère et médiocre		2 700	1 350
	Giou	31.50	Pins et sapins	Rachitique	5 800	3 800	
	Roverin	22.50	Chênes	A étêtage			
	Caine	22.50	Charmes et buissons	Rejetons			
	Mauriagna	19.20	Charmes et chênes	Rejetons			
	Braglio	6.60	Chênes, pins, charmes et peupliers	Rejetons de vieilles souches			
Gorbio	Sebolin	30.75	Pins noirs	Médiocre	20 000		
	Siga	2.85	Pins noirs	Médiocre	1 900		
	Selva	13.50	Pins noirs	Rachitique	5 500		
	Valdelplan	18.90	Pins noirs	Médiocre	8 000		
Castellar	Bossa	10.00	Pins noirs	Médiocre	6 600		
	Eusieras	38.39	Chênes verts, charmes	Taillis			
	Caire	32.34	Pins, charmes et chênes	Taillis médiocre			

Du Mélèze au Palmier
Le milieu naturel

Saorge	Gaffugo	30.00	Sapins	Prospère		20 000	
	Bollino	45.00	Sapins	Prospère		30 000	
	Tovo	40.50	Sapins	Prospère		27 000	
	Agasté	31.50	Mélèzes	Médiocre			16 500
	Lugo	12.00	Mélèzes	Prospère			6 400
	Bosconero	23.25	Pins noirs	Vigoureux, épais	7 800		
	Polvino	30.00	Pins noirs	Prospère	20 000		
	Mairisette	81.75	Pins noirs	Médiocre	25 000		
	Ciartassi	57.00	Noisetiers, pins	Médiocre			
	Caine	18.00	Chênes	Médiocre			
	Regagion	60.00	Maquis de noisetiers	Médiocre			
La Brigue	Fao	48.75	Pins noirs	Prospère et croissant	16 200		
	Pinetto	162.90	Sapins et pins	Prospère		42 000	7 000
	Sauzone	144.00	Sapins et mélèzes	Prospère		24 000	16 000
	Affelle	172.50	Mélèzes, pins et sapins	Médiocre	14 000	10 000	10 000
	Mappa	30.00	Pins, hêtres	Rachitique			6 000
	Collardente	45.00	Pins, sapins et mélèzes	Médiocre	3 000	6 000	3 000
	Cavanafecca	18.00	Pins, sapins et mélèzes	Médiocre	2 000	3 000	3 000
	Perignana	6.00	Pins, sapins et hêtres	Médiocre	1 500	500	
	Agaré	30.00	Pins, sapins et hêtres	Médiocre	4 000	4 000	
Volpigliaria	5.70	Pins noirs	Rachitique	7 400			
Tende	Navette	225.00	Mélèzes	Prospère			12 000
	Alimonda	39.00	Pins	Médiocre	12 000		
	Guarre	176.10	Pins et mélèzes	Médiocre et dispersé	31 600		15 000
	Consente	528.00	Pins et sapins	Prospère	70 700	140 000	70 000
	Caramagna	9.00	Pins	Prospère et croissant	5 000		
	Punta	45.00	Pins	Médiocre et croissant	12 000		
	Le Meschie	525.00	Pins, sapins et mélèzes	Médiocre et croissant	50 000	70 000	20 000
	Guasta	510.00	Mélèzes	Prospère et touffu			250 000
	Pantamon	202.50	Pins et mélèzes	Médiocre et croissant	18 000		36 000
	Baccialon	36.59	Pins et mélèzes	Médiocre	7 000		3 000
	Montelong	304.30	Pins	Rachitique	39 000		
	Gessanasca	43.13	Pins	Médiocre	11 500		
Aspremont	Montecalvo	26.25	Pins noirs	Rachitique	7 000		
	Cima	3.15	Pins blancs et noirs	Médiocre	1 200		
	La Cima	52.95	Pins blancs et noirs	Médiocre	24 000		
	Varo	31.68	Pins blancs et noirs	Prospère	17 000		
	Colomas	32.70	Pins blancs et noirs	Rachitique	8 750		
Falicon	Dietrovilla	6.00	Pins blancs et noirs	Rachitique	1 600		
	L'Ibac	12.00	Pins blancs et noirs	Rachitique	5 000		
	La Grau	11.40	Pins blancs et noirs	Rachitique	5 500		

Du Mélèze au Palmier
Le milieu naturel

Saint-André	Bosco	38.55	Pins noirs, chênes, mélèzes	Rachitique et tordu	7 000		
Tourrette-Levens	Calamel	33.65	Pins blancs et noirs	Prospère	18 000		
	Montecalvo	20.85	Pins blancs et noirs	Rachitique	3 600		
	La Grau	5.40	Pins blancs et noirs	Médiocre	1 500		
	Revel	17.70	Pins blancs et noirs	Médiocre	4 300		
Saint-Blaise	Colla d'Olivie	58.50	Pins blancs et noirs	Prospère	31 000		
	Lobiera	21.60	Pins blancs et noirs	Prospère	11 500		
	Amendier	29.70	Pins blancs et noirs	Rachitique	4 500		
	Adrec	8.40	Pins blancs et noirs	Médiocre	2 200		
Levens	Ferrion	433.95	Pins, chênes verts	Rachitique			
	Velovas	60.75	Pins, chênes verts	Rachitique			
	Costa	35.40	Pins	Rachitique	8 950		
	Mejans	13.35	Pins	Rachitique et médiocre	3 200		
	Fubia	49.15	Pins	Médiocre	7 500		
	Pilobier	23.55	Pins	Médiocre	6 200		
	Fraschetta	19.05	Pins	Médiocre	5 000		
	Siga	17.55	Pins	Médiocre	5 600		
La Roquette-Saint-Martin	Collet	15.90	Pins blancs et noirs	Médiocre	4 400		
	Puau	42.15	Pins blancs et noirs	Médiocre	11 100		
	Cluot	20.55	Pins blancs et noirs	Rachitique	3 400		
	Rajet	34.95	Pins blancs et noirs	Médiocre	10 300		
	Traversas	88.65	Pins blancs et noirs	Rachitique	13 700		
	Condamina	73.35	Pins blancs et noirs	Médiocre	19 000		
Lantosque	Mairis	406.00	Sapins, mélèzes et hêtres	Prospère		72 000	48 000
	Somalonga	16.00	Pins mélangés et châtaigniers	Rachitique	1 500		
	Tardieu	4.00	Mélèzes	Médiocre			1 200
	Sirigiera	25.00	Pins noirs	Rachitique	2 200		
	Balma	1.60	Rouvres	Rachitique			
	Casale	0.52	Rouvres	Rachitique			
Utelle	Manoinas	291.75	Pins, mélèzes et sapins	Médiocre	20 000	52 000	48 000
	Fournes	32.25	Charmes et chênes à tailler	Médiocre			
	Bosco	19.00	Chênes à tailler	Médiocre			
	Pellei	240.00	chênes verts, chênes	Médiocre			
La Bollène	Fraccia	148.20	Sapins, mélèzes et pins	Prospère et croissant	500	47 200	31 200
	Prey	94.50	Sapins et mélèzes	Rachitique		7 000	4 800
	Colombriera	41.25	Sapins et mélèzes	Médiocre		48 000	32 000
	Issarts	38.25	Sapins et mélèzes	Médiocre		42 000	28 000
	Malagrata	25.50	Sapins et mélèzes	Incendiée, croissant		2 000	1 000
Roquebillière	La Maluna	38.40	Pins et sapins	Médiocre	6 500	2 500	
	Sir nol	23.55	Sapins et mélèzes	Médiocre		3 300	2 200
	Pinea	39.90	Pins blancs et noirs	Rachitique	3 400		
	Somalonga	30.90	Pins et sapins	Rachitique	2 400	1 600	
	Lo Due	34.20	Pins et sapins	Médiocre	6 000	3 000	

Du Mélèze au Palmier
Le milieu naturel

Belvédère	La Passé	300.00	Mélèzes	Prospère et croissant			80 000
	Tuor	18.60	Sapins et mélèzes	Prospère		8 000	4 000
	Gordolasca	75.00	Mélèzes	Prospère et mature			30 000
	Marre	7.50	Mélèzes	Rachitique			1 300
	Caire	22.20	Mélèzes	Médiocre			6 000
	Pinea	75.00	Pins	Médiocre et mature	23 000		
	Gorrea	7.50	Mélèzes	Presque détruite			
Venanson	Bosconero	300.00	Sapins	Prospère et croissant		70 000	
	Fraccia	300.00	Sapins	Médiocre		51 000	
	Rigous	150.00	Sapins	Prospère et croissant		37 000	
	Toscios	8.70	Pins et sapins	Rachitique	1 200	600	
Marie	Lauzetta	52.50	Pins	Rachitique	9 000		
	Scalobiera	1.95	Chênes	Rachitique			
	Giri	1.20	Chênes	Rachitique			
Saint-Martin-Vésubie	Saleses	144.35	Pins, sapins et mélèzes	Rachitique	3 000	4 000	2 400
	Ciriegia	60.00	Pins, sapins et mélèzes	Prospère et croissant	4 000	12 000	8 000
	Borreon	75.00	Pins et sapins	Prospère et croissant	10 000	20 000	
	Marre	22.50	Sapins et mélèzes	Médiocre et croissant		6 000	5 000
	Piosella	15.00	Sapins et mélèzes	Prospère et mature		6 000	4 000
	Adrecci Devensé	37.50	Sapins et mélèzes	Médiocre et croissant		6 000	4 000
	L'Ibac di Devensé	14.25	Pins	Médiocre et croissant	3 800		
	Aigliera	9.00	Pins, sapins et mélèzes	Rachitique	400	350	450
	Blachiera	6.00	Pins	Rachitique	800		
	Devensé	4.50	Pins, sapins et mélèzes	Rachitique	250	350	300
Valdeblore	Colmiana	525.00	Mélèzes	Rachitique			11 000
	Claperias	150.00	Mélèzes	Rachitique			20 000
	Anduebis	300.00	Mélèzes	Prospère			80 000
	Bosconegro	450.00	Sapins	Médiocre		97 000	
	Gibbie	15.00	Pins	Rachitique	2 000		
	Pasch	167.25	Pins	Rachitique	20 000		
	Molieras	1350.00	Mélèzes et sapins	Prospère		240 000	120 000
	Blaccia	75.00	Pins	Médiocre	12 000		

Du Mélèze au Palmier
Le milieu naturel

Rimplas	Vellaje	1 083.30	Sapins	Médiocre		140 000	
	Pinea	4.55	Pins	Rachitique	3 800		
	Verne	7.50	Chênes	Rachitique			
Saint-Sauveur	Bosconero	131.76	Sapins et mélèzes	Prospère et croissant		27 000	13 000
	Las Penas	21.96	Mélèzes	Médiocre et croissant			6 000
	Traversas	88.28	Mélèzes	Rachitique			12 600
	Rainarda	88.28	Mélèzes	Rachitique			13 400
	Villar	1.10	Pins et rouvres	Rachitique			
	Peirablanca	1.67	Pins et rouvres	Rachitique			
Roure	Tigena	53.15	Pins et sapins	Rachitique		3 500	
	Fraccia	131.76	Mélèzes	Prospère et croissant			40 000
	Adrec	17.57	Petits pins	Rachitique	1 100		
	Valabres	131.76	Mélèzes	Médiocre			26 000
	Rioblanc	0.44	Mélèzes	Rachitique			
Roubion	Cerban	1.44	Sapins	Rachitique		200	
	Sarze	31.10	Sapins	Médiocre		6 000	
	Falcon	42.20	Sapins	Prospère et croissant		12 000	
	Aiguille	2.44	Sapins	Rachitique		400	
Isola	Ciastiglione	74.85	Sapins et mélèzes	Prospère et abondant		14 000	26 000
	Cialancias	45.00	Sapins et mélèzes	Prospère et abondant		8 500	14 000
	Paimiau	12.00	Mélèzes	Rachitique			1 600
	Malbosco	7.65	Mélèzes	Rachitique			2 500
Saint-Etienne-de-Tinée	Pinatella	34.50	Sapins	Prospère et croissant		18 000	
	Laurenziera	30.00	Mélèzes	Rachitique			4 000
	Gaudissart	30.00	Mélèzes	Rachitique			4 000
	Infernet	43.50	Mélèzes et sapins	Médiocre		4 000	6 000
	Balma oscura	23.40	Mélèzes et sapins	Médiocre		4 200	3 200
	Ballai	45.90	Mélèzes, sapins et pins	Rachitique	1 000	2 000	4 000
	Boisonaja	12.00	Mélèzes	Rachitique			1 600
Saleu	3.60	Pins	Rachitique	500			
Saint-Dalmas-le-Selvage	Boissa	19.50	Pins et mélèzes	Rachitique	1 000		2 000
	La Villa	15.00	Mélèzes et sapins	Médiocre		1 000	3 000
	Sestrieras	18.00	Mélèzes	Rachitique			2 400
	Giaufret	13.50	Mélèzes	Rachitique			1 800
	Bosco bandito	12.00	Mélèzes	Rachitique			1 700
	Borsieras	9.00	Mélèzes	Détruite			

Du Mélèze au Palmier
Le milieu naturel

Ilonse	Doinas	225.00	Sapins et pins	Prospère	40 000	71 000	
	Sappea	68.10	Sapins, pins et mélèzes	Médiocre		12 000	5 000
	Fraccia	34.05	Pins et mélèzes	Rachitique	4 000		1 000
	Pinea	246.30	Pins	Médiocre	55 000		
	Glaudissart	190.50	Pins	Médiocre	60 000		
Lieuche	La Fraccia	30.00	Mélèzes	Médiocre			8 500
	Roccia	128.10	Pins	Rachitique	10 000		
	Cornies	300.00	Rouvres	Rachitique			
	Ciarbonieras	420.00	Rouvres	Rachitique			
Pierlas	Issondolier	56.10	Pins	Médiocre	15 000		
	Libandecians	81.30	Rouvres	Rachitique			
	L'Ibac	133.05	Aveliniers et buissons	Rachitique			
	Girent	82.50	Rouvres et buissons	Rachitique			
Thiery	Doinas	10.50	Pins et sapins	Prospère et mature	1 900	5 000	
	La Fraccia	2.50	Mélèzes	Prospère et croissant			1 500
	La Toscia	11.40	Pins et sapins	Rachitique	600	1 200	
	Pinetta	22.50	Pins	Rachitique	900		
	Ciarboniera	60.00	Pins et rouvres	Rachitique	2 500		
	Pinea	9.60	Pins	Rachitique	1 300		
	Tapoul	8.40	Rouvres et buissons	Rachitique			
Villars	Doinas	427.90	Pins et sapins	Prospère	56 000	113 000	
	Puy	6.60	Pins	Rachitique	1 000		
	Ciastelanos	15.00	Rouvres à tailler	Rachitique			
	Eusieras	6.00	Chênes verts à tailler	Rachitique			
	Ciamp	6.75	Pins	Rachitique	1 000		
	Gardiola	11.10	Rouvres	Rachitique			
Touët-sur-Var	Baucier	90.00	Pins et rouvres épars	Rachitique	600		
	Eusieras	210.00	Chênes verts à tailler	Rachitique			
Bairols	Doinas	381.45	Pins et sapins	Prospère	24 100	48 000	
	Selvas	377.75	Pins et sapins	Médiocre	33 900	65 000	
	Lucieras	620.05	Rouvres et pins	Rachitique	9 000		
	Abrat	945.00	Chênes verts à tailler	Rachitique			
	Laus	29.10	Pins	Médiocre	8 000		
	Colet	39.60	Rouvres	Rachitique			
	Sapea	30.00	Pins et sapins	Rachitique	3 300	1 050	
	Trujes	7.50	Rouvres	Rachitique			
Ubac	677.50	Pins, aveliniers	Rachitique	3 000			

Du Mélèze au Palmier
Le milieu naturel

Massoins	Doinas	197.10	Pins et sapins	Prospère	26 000	50 000	
	Pinea	63.00	Pins	Médiocre	4 800		
	Ubac	20.55	Pins	Rachitique	2 700		
	Collet larg	10.50	Rouvres	Rachitique			
	Euziera	255.00	Rouvres et chênes verts	Rachitique			
	Corn	21.00	Rouvres	Rachitique			
Malaussène	Sapea	13.35	Pins	Médiocre	3 500		
	Quart	19.35	Chênes	Rachitique			
	Roreas	9.60	Chênes	Rachitique			
	Lablé	36.00	Chênes	Rachitique			
Tournefort	Doinas	193.50	Pins et sapins	Médiocre	15 500	26 000	
	Pinea	91.05	Pins et rouvres	Rachitique	19 600		
La Tour	Laseriera	13.50	Pins	Médiocre	4 000		
	Sena	81.30	Sapins	Médiocre		21 000	
	Frical	169.50	Sapins	Rachitique		20 000	
	Albarea	195.00	Chênes verts	A tailler			
	Bosconero	18.00	Sapins et rouvres	Prospère		5 000	
	Ciabanal	7.50	Mélèzes	Incendiée, médiocre			2 000
	Cornial	142.50	Rouvres et chênes verts	Rachitique			
Clans	Regiaforesta	669.00	Pins et sapins	Prospère et mature	124 000	242 000	
	Trancias	37.50	Pins, sapins et charmes	Prospère	10 000	12 000	15 000
	Tremagna	10.50	Pins et sapins	Rachitique			
	Montagna	30.00	Pins et sapins	Médiocre	5 000	2 500	
	Terravana	21.00	Pins et sapins	Médiocre	5 000	1 000	
	Lo Basseo	29.10	Pins et sapins	Médiocre	5 000	3 000	
	Buonvillar	72.00	Pins et sapins	Médiocre	14 000	7 000	
	Argentiera	34.50	Rouvres	Rachitique			
	Tremagna	6.00	Pins et sapins	Rachitique	600	200	
	Puont	30.45	Rouvres	Rachitique			
Beuil	Rouirase	105.00	Mélèzes	Prospère			46 000
	Bosconegro	30.00	Mélèzes et pins	Prospère et mature		5 000	10 000
	Garnier	26.10	Mélèzes	Prospère et croissant			16 000
	Le Tallier	30.90	Pins noirs	Médiocre	9 000		
	Raimau	25.50	Mélèzes	Médiocre			7 000
	Chalandre	21.00	Mélèzes	Rachitique			3 000
	La Frache	33.65	Mélèzes	Médiocre			7 000
	Boschet	15.00	Mélèzes	Rachitique, épars			2 000

Du Mélèze au Palmier
Le milieu naturel

Péone	La Maura	25.05	Mélèzes	Rachitique, épars			1 700
	Rognone	7.50	Pins	Rachitique, épars	500		
	Heusti	33.00	Rouvres et mélèzes	Rachitique, épars			7 400
	Villar	6.00	Rouvres	Rachitique			
	Chassour	2.25	Peupliers	Rachitique			
Guillaumes	Amé	45.00	Pins et mélèzes	Prospère	14 000		6 500
	Pomme	7.50	Pins	Médiocre	2 000		
	La Ribiera	3.00	Rouvres	Rachitique			
	Salvalonga	16.50	Mélèzes	Médiocre			4 400
	Rujerac	40.50	Chênes	Rachitique			
Villeneuve d'Entraunes	La Lara	75.00	Pins noirs	Prospère	40 000		
	Lobere	24.00	Pins noirs	Médiocre	6 900		
	La Pinea	22.50	Pins et sapins	Prospère	6 000	2 200	
	Devens	91.50	Mélèzes	Prospère			38 000
	Serreboasse	138.90	Mélèzes	Rachitique			18 000
	Ribas	7.50	Rouvres et frênes	Rachitique			
Entraunes	Esteng	7.95	Mélèzes	Médiocre			2 100
	Sapet	22.20	Pins et sapins	Rachitique	900	2 000	
	Cirifaisan	0.30	Peupliers et aulnes	Rachitique			
Saint-Martin d'Entraunes	Branus	12.00	Pins et mélèzes	Rachitique	1 200		800
	Tournivol	87.50	Mélèzes	Médiocre			7 500
	Devens	11.25	Mélèzes	Médiocre			3 000
	Godina	9.00	Mélèzes	Rachitique			1 200
	Roviera	18.00	Rouvres à tailler	Médiocre			
	Jouvard	39.45	Mélèzes	Médiocre			10 500
	Collettas	20.40	Chênes	Rachitique			
Châteauneuf d'Entraunes	Brunel	10.50	Pins et mélèzes	Rachitique	1 000		450
	Pinatella	6.00	Pins et mélèzes	Rachitique	700		250
	Lablachiera	40.50	Chênes	Rachitique			
	Banuel	34.50	Mélèzes	Rachitique			5 000
	Fraccia	1.50	Pins	Rachitique	200		
	Pessaunova	1.95	Peupliers	Rachitique			
Sauze	Devens	9.15	Mélèzes	Médiocre			850
	Fraches	0.90	Mélèzes	Rachitique			300
	Campo	0.75	Mauvais rouvres	Rachitique			
Daluis	Le Deffens	2.85	Mélèzes	Médiocre			900
	Roue	4.50	Pins	Rachitique	700		
	La Faye	33.30	Rouvres	Rachitique			
	Clot	1.20	Mélèzes	Prospère			600
La Croix	Roccia	5.40	Pins	Rachitique	700		
	L'Ibac	50.00	Chênes, hêtres et peupliers	Rachitique			
Auvare	Chapel	6.30	Rouvres à tailler	Rachitique			
	Chassagne	15.75	Rouvres à tailler	Rachitique			
Puget-Rostang	Chappé	12.00	Rouvres blancs	Médiocre			
	Dine	38.70	Rouvres blancs	Médiocre			

Du Mélèze au Palmier
Le milieu naturel

La Penne	Ciamp	42.80	Pins	Médiocre et rachitique	8 700		
	Costes	40.00	Rouves à tailler	Rachitique			
Ascros	Bosco	11.40	Pins	Médiocre	3 050		
	Blachiera	2.70	Pins	Rachitique	350		
	Gardiola	36.75	Pins et chênes	Rachitique	1 600		
	Collet	16.50	Chênes	Rachitique			
Pierrefeu	Huesti	40.50	Pins, rouves et chênes verts	Rachitique	2 700		
	Leros	12.60	Pins	Médiocre	3 000		
	Adrec	5.70	Pins, rouves et chênes verts	Rachitique	400		
	Comba	67.50	Chênes verts à tailler	Rachitique			
	Cainea	80.70	Pins, rouves et chênes	Rachitique	6 500		
	Fouscea	24.00	Pins	Médiocre	6 800		
	Pregeo	21.00	Pins, rouves et chênes verts	Rachitique	1 400		
Saint-Antonin	Vesserre	1.20	Pins	Rachitique	250		
	Boschet	34.80	Pins	Rachitique	1 900		
Toudon	Caurous	21.00	Pins	Médiocre	5 800		
	Baudenas	5.25	Pins	Rachitique	800		
	L'Ibac	37.50	Chênes et rouves	Rachitique	1 300		
Roquesteron	Ubac	11.40	Pins	Rachitique	1 500		
	Bauvet	10.50	Pins et chênes	Rachitique	1 100		
	Eurieras	40.50	Chênes verts à tailler	Rachitique			
	Touron	3.75	Chênes à étêtage	Rachitique			
	Clot	6.00	Pins et chênes	Rachitique	600		
	La Madalena	27.00	Pins et chênes	Rachitique			
Cuébris	Isselet	2.25	Pins	Médiocre	600		
	Salmalonga	70.50	Pins et chênes	Rachitique	4 000		
Tourette-Revest	Cuosta	10.20	Pins	Médiocre	1 850		
	Moute	4.50	Pins	Rachitique	650		
	Bosco	14.25	Rouves et chênes verts	Médiocre			
	Euriera	9.90	Pins et rouves	Rachitique	500		
	Charbonier	9.00	Rouves	Rachitique			
Gillette	Malpè	11.25	Pins	Médiocre			
	San-Pietro	11.70	Pins mélangés et chênes	Rachitique	3 000		
	Condamina	16.50	Pins	Rachitique	950		
	Prato	5.25	Pins, chênes et chênes verts	Rachitique	1 200		
	Cuola	9.75	Chênes et chênes verts	Rachitique	1 000		
Bonson	Velovar	38.70	Pins dispersés	Rachitique	5 600		
	Ibac	5.25	Pins dispersés	Rachitique	700		

Les forêts des Alpes-Maritimes en 1888⁸

« Dans la région de l'olivier on trouve une succession de petits perchis clairs, généralement d'origine récente, composés exclusivement de pins d'Alep avec quelques piniers et quelques lièges vers Cannes auxquels succèdent, dans l'Ouest de l'arrondissement de Grasse, des taillis de chênes-verts plus ou moins mélangés de résineux. Les principaux bois soumis de cette zone sont ceux de Menton, Eze, Villefranche, Nice, Sainte-Marguerite, Mouans-Sartoux, Mougins, Valbonne, Saint-Cézaire ; ils embrassent 1 730 hectares. La forêt de Sainte-Marguerite est une haute futaie de pin d'Alep très remarquable, mais de peu d'étendue. Les bois particuliers sont nombreux et étendus, ils comprennent environ 5 000 hectares, mais ils n'ont aucune importance au point de vue de la production ligneuse, les résineux sont élagués jusqu'au sommet, les taillis sont complètement abrutis.⁹

Dans la région du chataignier, les peuplements sont analogues à ceux de la région inférieure ; ils forment, le long des vallées du Paillon, du Var inférieur, de l'Estéron et sur les revers inférieurs de la chaîne du Cheiron, une série de petits bois déchiquetés et très espacés au milieu de landes immenses ; ce sont, à l'Est, des perchis clairs de pins d'Alep et de pins maritimes dans les parties siliceuses, à l'Ouest des taillis de chênes-verts purs ou mélangés de résineux. Les pins sylvestres, le chêne-blanc, et le hêtre commencent à se montrer à la partie supérieure. Les bois soumis embrassent 7 577 hectares, les principaux d'entre eux sont les futaies pures de Sospel, de Lucéram, de Berre, de l'Escarène, les taillis mélangés de Levens, de Pierrefeu, de Revest, Roquesteron, Sigale, Tourette et les taillis de Coursegoules, Gourdon, Saint-Vallier. L'étendue des bois particuliers ou qualifiés tels est d'environ 15 000 hectares.

Avec la zone alpestre commence la région véritablement forestière. Les sapins et les épicéas forment la portion dominante des peuplements, les pins sylvestres s'y mêlent en proportions diverses, les mélèzes apparaissent dans la partie supérieure, les feuillus, hêtres, chênes, érables, sorbiers, et les divers arbustes se jettent avec abondance dans les massifs et contribueraient puissamment à les compléter et à en activer la végétation s'ils n'étaient impitoyablement détruits pour servir de nourriture aux bestiaux pendant l'hiver. A l'Est, entre la Vésubie et la Bévéra, existe un groupe forestier très important formé par la réunion des forêts de Fontan, Saorge, Breil, Moulinet, la Bollène,

Lantosque, Roquebillière. Ce groupe échappé aux calamités du passé joue un rôle important dans l'hydrologie de la région et dans la situation économique des habitants. Par suite de l'état boisé de leurs versants, la Vésubie et la Bévéra ont un caractère torrentueux bien moins accusé que les autres cours d'eau et grâce aux ressources qu'elles tirent de leurs bois, les populations sont dans une situation relativement aisée. Un second groupe, situé en face du précédent entre la Vésubie et la Tinée, est formé par les forêts d'Utelle, de Lantosque, de Clans, de Venanson et joue un rôle analogue. On remarque dans ce groupe la forêt domaniale de Clans qui offre seule dans le département les caractères d'une futaie complète. En poursuivant vers l'Ouest, on rencontre encore quelques forêts importantes mais disséminées dans une immense désert ; ce sont les forêts d'Illonse, de Bairols, de Thiéry, de Lieuche, de Rigaud, de Saint-Auban, de Valderoure, de Caille, de Séranon. L'étendue des massifs soumis, contenus dans la région alpestre, est de 21 640 hectares, celle des bois affranchis ou particuliers de 20 000 hectares environ.

La région alpine comprend tout le grand massif du Mont Mounier et de ses puissants contreforts, ainsi que la chaîne de hautes sommités qui forment à l'Ouest, la limite des Alpes-Maritimes avec les Basses-Alpes, à l'Est, la frontière de la France, et au pied desquelles la Vésubie, la Tinée et le Var prennent leur source. Les forêts s'espacent et s'éclaircissent en approchant des limites de la végétation forestière, les versants deviennent tout à fait abrupts, les ravinelements, les éboulements, les lits des torrents couvrent de vastes espaces et la contrée prend un caractère de morne désolation que le contraste de quelques prés verts et frais, dans les vallons et sur quelques plateaux abrités, ne fait que rendre plus saisissant. Les essences dominantes sont le mélèze et le pin sylvestre associés au sapin et à l'épicéa, à quelques pins à crochets et à un certain nombre de pieds de cembro sur les extrêmes sommités. Les bois soumis embrassent 16 920 hectares, les bois affranchis ou particuliers environ 2 400. Les principaux massifs de cette région sont ceux de Saint-Martin-de-Lantosque, Venanson, Valdeblorre, Saint-Sauveur, Roure, Roubion, Beuil, Sauze, Villeneuve d'Entraunes, Saint-Etienne, Saint-Dalmas ».

Le domaine pastoral

Dès la Préhistoire l'homme a investi le domaine montagnard en pratiquant l'élevage probablement transhumant des moutons et des chèvres à la recherche de pâturages comme en

⁸ Boyé, *Considérations du point de vue forestier*, 1888, pp. 83-87

⁹ abrutit : terme forestier, bois dégradé dont les pousses mal venues ont été broutées par le bétail

témoignent les dessins tracés sur la pierre par les pasteurs de la vallée des Merveilles. Au Moyen Âge la place de l'élevage était prépondérante dans l'économie et les troupeaux d'ovins, de caprins et de bovins bénéficiaient d'un domaine extrêmement vaste qui s'étendait depuis le pied des premières collines bordant le rivage jusqu'aux alpages. Ce n'étaient pas seulement les terres gastes, les friches incultes, mais aussi les forêts, où se pratiquait le glandage, et les terres agricoles en jachères ou libérées de leurs récoltes. Les contrats de location de pâturage comportaient non seulement l'usage pastoral mais aussi d'autres prérogatives touchant l'utilisation du bois pour le chauffage ou la construction de granges voire l'autorisation du brûlis dans les zones concédées. En 1888, Boyé estimait que les pâturages concernaient les trois quarts de la superficie du département. Les parcours se composaient, d'une part, des pâturages d'hiver et de printemps, d'autre part, des pâturages d'été. La stabulation abrégée par le peu de ressources fourragères conduisait à une longue occupation du terrain qui compromettait la production des pâturages car non seulement les troupeaux arrachaient l'herbe naissante mais encore ils piétinaient le sol. Le système des bandites participait aussi à la surcharge pastorale. Ce droit de pâturage acquis en propriété par un particulier ou une commune sur un terrain d'autrui permettait à celui qui le possédait de faire paître à volonté tous les troupeaux qu'il souhaitait.

En dehors des causes purement physiques tenant aux évolutions climatiques, l'action humaine a été déterminante pour abaisser la limite supérieure de la forêt au profit des pâturages de la zone des alpages. En 1875, au plus fort du déboisement, Guiot constatait en particulier le caractère relativement résiduel du pin cembro caractéristique des altitudes alpines. Il en voulait pour preuve les nombreuses souches qu'il avait dénombrées dans les

vastes solitudes pastorales attestant que « la végétation forestière s'élevait jadis beaucoup plus haut et atteignait jusqu'à 2 500 mètres environ ». Les pins cembro devenus rares et clairsemés se régénéraient difficilement et, bien qu'encore abondant, le mélèze était menacé car il occupait les sols les plus aptes à produire de beaux pâturages. Guiot était très pessimiste pour cette essence dont chacun s'accordait pourtant à reconnaître les précieuses qualités, voyant comme seul motif de satisfaction sa présence en mélange dans les terrains ordinaires ; « cette essence, ne disparaîtra donc pas complètement des forêts du comté de Nice ».

Le bétail était pour une part utilisé comme auxiliaire de la production végétale. Il représentait une force motrice notamment pour les labours et surtout il apportait l'engrais indispensable dont Fodéré estimait la valeur au cinquième du revenu annuel de l'élevage dans les Alpes-Maritimes en 1803. Dans les régions de faible altitude, le bétail pouvait, pendant presque toute l'année, pâturer en plein air et les pacages qu'il fréquentait étaient en partie des jachères comprises dans les labours. Mais il n'y trouvait qu'une maigre nourriture et souffrait cruellement du manque de foin engrangé. Aussi les animaux étaient conduits à se déplacer suivant la saison des collines côtières aux alpages de montagne. Dans les régions de faible altitude où l'agriculture concurrençait l'élevage, seuls quelques propriétaires possédaient de grands troupeaux disposant de vastes terrains de parcours non seulement dans les jachères et les friches mais aussi dans les garrigues communales. La plupart des cultivateurs, gênés dans l'exercice de la vaine pâture par la concurrence des troupeaux importants ne possédait que quelques têtes de bétail.

L'élevage a toujours associé le gros et le petit bétail dont le nombre était prépondérant. Fodéré comptait dans les Alpes-Maritimes 13 000 bovins et 142 000 ovins. La proportion n'a guère varié au XIX^e siècle puisque l'enquête agricole de

1877 recensait 187 000 têtes de bétail dont 102 000 ovins (la statistique de Joanini en 1754 en dénombrait 82 000) et près de 40 000 chèvres¹⁰.

Une partie importante de ce bétail participait aux transhumances. Après avoir conduit pendant l'été leurs avérages dans la haute montagne, les éleveurs les redescendaient pendant la mauvaise saison sur le littoral. 75 000 chèvres et moutons prenaient part à ce pâturage au début du XIX^e siècle selon les estimations de Fodéré. En 1875 Guiot en évaluait le nombre à 56 200 dont 14 400 chèvres et 41 800 moutons. A elles seules, les deux communes de Tende et La Brigue qui n'étaient pas françaises envoyaient en hiver plus de 32 000 bêtes se nourrir et engraisser les terres de culture du littoral niçois. Les bergers qui venaient en famille vendaient lait, fromages, agneaux, et tiraient un gros revenu du fumage des terres malgré le prix élevé de location des bandites, de 6 francs à l'hectare en moyenne selon Guiot, jusqu'à 10 francs à Villefranche et même 23 francs sur les 64 hectares du Mont Boron « pour un simple parcours pendant six mois dans un terrain absolument nu et dépouillé ». Le pacage des moutons a toujours été regardé comme indispensable et toléré dans ces contrées, affirmait en 1847 le conseil municipal de Valbonne, protestant contre la décision administrative d'empêcher « la dépaisseur des bêtes à laine » dans ses forêts. Par contre, le conseil municipal de Gattières s'insurgeait en 1844 contre le fait que de nombreux troupeaux étrangers étaient introduits en fraude dans la commune... sans y passer leurs nuits : « ces troupeaux n'hébergent jamais sur le terrain de Gattières, où ils ne viennent que pour y manger nos herbages, emportant leurs engrais hors de la commune » !

Les troupeaux, formés pour une bonne part de chèvres, pacageaient dans les

coupes de bois et empêchaient ainsi leur régénération. En 1888, l'officier forestier qui a fait la couverture photographique du bassin du Var constatait que l'érosion du Var et de ses affluents avait réduit de plus de 7 000 hectares sur 28 000 les surfaces de pâturages.

Ce n'est qu'à la fin du XIX^e s que s'est produite une transformation radicale avec la régression de l'élevage ovin liée à l'amorce de désertification rurale à partir des plus hautes implantations humaines et l'extension de l'élevage spéculatif des bovins favorisé par la demande de produits laitiers des villes côtières en plein essor démographique par le fait du tourisme. Les premières fruitières ont été créées à Roquebillière en 1888 et Sospel en 1891 puis une laiterie à Guillaumes en 1903.

Facteur de reconstruction du milieu naturel, le recul pastoral a facilité la tâche des forestiers. L'application du régime français de soumission de la gestion des forêts communales à l'administration forestière avait mis fin à certains abus mais la population se plaignait des restrictions. Reflétant l'état d'esprit de la population, en 1866 le maire de Saorge s'indignait : « Les exigences de l'administration forestière empêchent le libre parcours dans les bois et font que dans bien des communes on ne sait plus comment on pourra nourrir les vaches et les moutons et dans ces conditions une partie de la population sera obligée d'émigrer ».

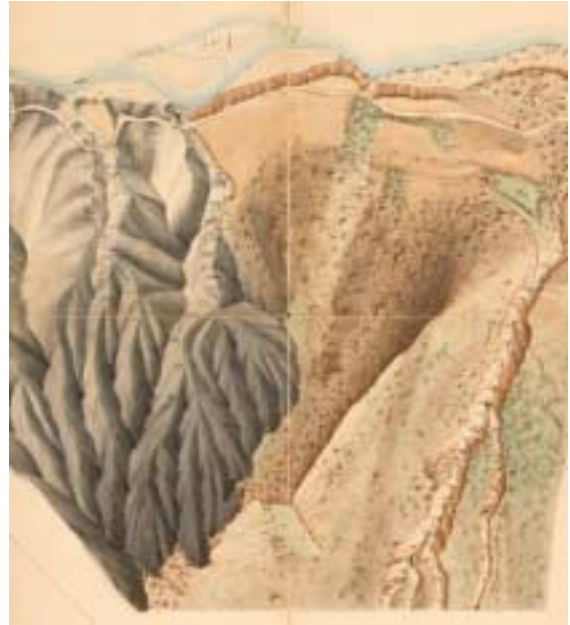


Troupeau de moutons sous les oliviers, vers 1930

¹⁰ A noter que le ressort est légèrement différent : ancien comté de Nice dans le premier cas, arrondissement de Grasse et de Nice sans Tende et La Brigue dans le second

Le reboisement

C'est la loi du 28 juillet 1860 qui a ouvert la voie à une politique déterminée de sauvegarde des terrains de montagne par le reboisement et le gazonnement. Cette loi envisageait des reboisements obligatoires mais ces mesures ne pouvaient que se heurter à des populations vivant pour l'essentiel des produits de l'élevage. Guyot note dans un cours de droit forestier : « les mesures édictées visent des populations pauvres qui vivent sous un climat très rude et pour lesquelles toute entrave au parcours du bétail, leur unique industrie, paraît intolérable ». Aussi, seuls des reboisements facultatifs furent entrepris dans l'ancien comté de Nice « pour entourer des plus grands ménagements les populations pastorales nouvellement annexées à la France ». Ces travaux portèrent sur environ 2 000 hectares de terrains communaux. La grande dispersion des interventions n'eut qu'un impact limité. Même si ces reboisements se rattachaient peu à la vraie région forestière, c'est-à-dire la région alpestre, Guiot, dès 1875, notait de beaux succès notamment autour de Nice et surtout l'intérêt expérimental de ce reboisement et des essais d'introduction d'essences nouvelles qui n'avaient jamais été pratiqués sur une aussi grande échelle. De cette époque date le reboisement du Mont Boron conduit par Demontzey sur la commune de Nice. Mais en 1867, le programme fut suspendu devant l'hostilité aux restrictions que les reboisements imposaient au libre exercice du pâturage.



Les reboisements des années 1860¹¹

« Dans les environs immédiats de Nice, quelques beaux reboisements ont été effectués dans les périmètres de Soleillat et de Pacanaglia (commune de Villefranche), de Papaton (Trinité-Victor), de Costa-Pelada (Tourrette), et du Mont Chauve (Aspremont). Tous ceux qui connaissent cette contrée, si bien partagée sous tant d'autres rapports, sont frappés de l'aspect nu et désolé que présentent la plupart des montagnes qui limitent le bassin riant et cultivé au milieu duquel la ville de Nice est assise. Cet aspect tend à se modifier, par suite des travaux ci-dessus. Le sommet du Mont Chauve commence à se garnir d'une végétation visible de loin, et dès à présent les résultats obtenus à la Costa-Pelada sont très apparents, même à une grande distance. Ce reboisement, où le pin d'Alep domine, est d'une beauté rare. Celui du Mont Boron, sur lequel nous donnerons des détails complets, est un des plus remarquables travaux de l'espèce entrepris dans la région méditerranéenne. Dans la région moyenne, nous devons citer, en suivant la direction de la grande route de Turin, les divers périmètres de l'Escarène, celui de Coaraze, qui est fort remarquable dans son ensemble, malgré l'introduction des pins d'Alep à une altitude trop élevée ; celui de Braüs (Lucéram), où le pin maritime a réussi à près de 1 000 mètres d'altitude. Les reboisements de Sospel, d'une contenance de plus de 200 hectares, doivent être signalés, parce que ce sont les plus vastes entrepris sur le territoire d'une seule commune. Les difficultés provenant de l'infertilité du sol et de la situation froide en ont

¹¹ Guiot, (Léonide), *Les forêts et les pâturages du comté de Nice*, 1875

rendu malheureusement la réussite incomplète. Le périmètre de la Cima (Moulinet), est mieux reboisé. Le pin sylvestre y prospère à 1 200 mètres d'altitude, ce qui est sa station normale dans le comté de Nice. Le périmètre de Bosco, à Breil, a de l'importance, et son succès peut être considéré comme assuré. En revenant sur nos pas et repartant de Nice par la route de la Vésubie, nous trouvons à Levens quatre périmètres d'une contenance totale d'environ 100 hectares, forts beaux et bien réussis ; le pin maritime, le chêne vert, le pin d'Autriche y dominant. Celui de Duranus, très peu étendu, est également un succès. En face se développe le beau reboisement de Moutelas, commune d'Utelle, où dominant le pin maritime, le chêne vert et le chêne rouvre, à environ 1 000 mètres d'altitude. Nous rencontrons ensuite ceux de Lantosque, de la Bollène, de Belvédère et de Roquebillière, tous dans la région moyenne, mais se rapprochant en partie de la région alpestre. Ces divers périmètres offrent de très belles parties ; pourtant il faut les compléter et les entretenir. Terminons cette nomenclature par la description détaillée des travaux entrepris au Mont Boron.

La ville de Nice a fait beaucoup de sacrifices pour s'embellir et pour offrir aux voyageurs les ressources et les agréments les plus variés ; mais une des principales améliorations qui aient été entreprises et conduites à bonne fin depuis quelques années est assurément le reboisement de la montagne, autrefois aride et dénudée, qui s'élève entre le port de Nice et la magnifique rade de Villefranche, et qui est connue sous le nom de mont Boron. Cette montagne ou colline, dont les pentes assez rapides sont, en moyenne, de 50 pour 100, et dont l'altitude est d'environ 200 mètres, appartient en grande partie à la ville de Nice, qui a pu livrer aux travaux de reboisement près de 65 hectares. Les travaux de reboisement indiqués comme de la plus haute utilité n'ont été pourtant commencés qu'en 1862. On peut les considérer comme complètement terminés aujourd'hui. Les premiers essais ne furent pas heureux. Le sol, composé d'une masse de rochers calcaires séparés les uns des autres par des filons de terre argileuse, était nu et desséché, exposé au vent de la mer, et en particulier au sirocco brûlant du désert d'Afrique. Sous l'influence de cette idée, admise par beaucoup d'hommes du métier, que la culture du terrain favorise son dessèchement, on gratta assez superficiellement la mince couche végétale ; des trous peu profonds, assez espacés et de petite dimension, furent creusés dans la terre, et on y sema une grande quantité de graines de Pin maritime et de Pin d'Alep mélangés. L'insuccès fut complet. Les chaleurs brûlantes de l'été firent disparaître rapidement tous les jeunes semis. La leçon profita, et l'on comprit deux choses : La première, c'est que les semis seuls sont fort chanceux, et que les plantations doivent jouer un

grand rôle dans les reboisements de cette sorte. La seconde, c'est que le défoncement du sol doit être proportionné au degré de dessèchement auquel il est exposé pendant les chaleurs de l'été. Comme le périmètre du Mont Boron se trouve, sous ce rapport, dans des conditions les plus défavorables, il fallut non seulement faire des trous très profonds, dans lesquels la mine dut être parfois employée, mais encore leur donner une grande étendue, afin d'empêcher l'envahissement des plantations forestières par les herbes voisines. La végétation qui se développe spontanément au Mont Boron se compose principalement d'euphorbes, d'alaternes, de myrtes, de lentisques, de pistachiers, de thym, de romarins, de cistes, etc... Depuis la destruction des forêts de pins qui les couvraient autrefois, c'est-à-dire depuis des siècles, ces terrains servaient au pâturage, et se louaient même fort cher pour la saison d'hiver (1 500 francs en dernier lieu). Toute apparence de végétation était immédiatement dévorée par de nombreux troupeaux de moutons et de chèvres. L'état des choses s'aggravait donc chaque jour. La mise en défens du périmètre et l'interdiction de faire de la litière favorisèrent la reprise de cette végétation naturelle, qui a atteint un développement remarquable et qui a donné les meilleurs résultats en constituant sur presque tous les points un sous-bois assez complet. En fait d'essences résineuses à introduire, on a tout d'abord pensé au pin d'Alep, arbre naturellement désigné par ses qualités spéciales, et qui est très répandu dans le voisinage de Nice même. Des plantations par touffes faites, tantôt par bandes, tantôt par trous, et des semis nombreux faits simultanément, ont introduit le pin d'Alep, en grande quantité et avec un succès complet, dans tout le périmètre. On tenta d'y introduire aussi d'autres essences résineuses, mais le succès a été fort inégal. Le pin maritime a généralement réussi et se trouve aussi très répandu ; le pin pinier, sur lequel nous reviendrons, a réussi encore mieux. L'élévation des plus anciennes plantations de pins d'Alep et de pins maritimes est, sur beaucoup de points, de 4 à 5 mètres. L'élévation moyenne de ces deux essences, qui marchent à peu près également, est d'au moins 3 mètres dans tout le périmètre, et la croissance de leurs pousses annuelles peut être maintenant évaluée à 50 centimètres. Le pin du Mexique, le pin des Canaries, le casuarina (originale d'Australie), les cèdres ont donné de beaux résultats ; mais les sujets introduits sont en trop petit nombre pour pouvoir influencer sur la constitution du massif. Au contraire, le cyprès pyramidal, arbre pourtant indigène, et le sequoia gigantea, essayés, il est vrai, sur une bien petite échelle, n'ont pas réussi. En fait de résineux, le grand succès a été obtenu par le pin pinier : nul autre n'a montré la même vigueur, la même énergie à résister aux ardeurs de l'été, la même puissance de végétation, la même rapidité de croissance, la même aptitude à couvrir le sol. Malheureusement

Du Méléze au Palmier

Le milieu naturel

quand ses merveilleuses qualités ont pu être constatées, la majeure partie du reboisement était déjà terminée, et on n'a pas pu lui donner dans le peuplement l'importance à laquelle il aurait eu droit. La hauteur des pins piniers les plus âgés, plantés depuis environ six ans, est de 1 m 50 ; ceux, très nombreux, plantés depuis quatre à cinq ans dépassent déjà 1 mètre. Ces observations ont été faites à l'automne de 1873. La méthode du semis n'a pas été employée avec cette essence dont la graine est rare et chère ; car, par diverses raisons, le pin pinier, qui peut pourtant être considéré comme un des arbres indigènes de la Provence, tend à disparaître de cette contrée. Les plants ont été préparés à la pépinière locale du Mont Boron et mis en place ordinairement à 1 an. Ils ont parfaitement réussi partout, et les pertes ont été fort rares, tandis qu'il a fallu renouveler souvent jusqu'à deux ou trois fois les plantations ou semis, faits pourtant avec les mêmes soins et avec de bonnes essences, sur beaucoup de points du même périmètre. Après les essences résineuses qui forment le fond du repeuplement, on a songé aux essences feuillues à titre de complément d'abord, et plus tard d'ornementation. Le caroubier, originaire d'Afrique est acclimaté depuis longtemps dans les environs de Nice. Les Sarrasins l'introduisirent dans cette région chaude et abritée qui s'étend depuis le Var jusqu'à la frontière d'Italie, pendant qu'ils occupaient la presque île de Saint-Hospice. Cet arbre était naturellement désigné à cause des qualités de son bois, de son épais feuillage et de ses fruits précieux. Il a fallu n'employer que la méthode du semis. Les jeunes plants élevés en pépinière et qui pivotent considérablement n'ont jamais pu subir la transplantation, quelques précautions qu'on ait prises. Le succès a été complet dans toutes les parties à l'abri des vents d'est. Beaucoup de caroubiers ont atteint déjà des dimensions assez fortes pour pouvoir être greffés, opération qui a généralement très bien réussi et qui a porté sur 12 à 1 500 sujets. Les plus âgés ont environ 9 ans ; ils ont déjà de 3 à 4 mètres de hauteur moyenne. La greffe revient à 3 francs le cent. Le chêne vert et le chêne-liège ont été essayés ; mais les chaleurs ont arrêté leur végétation qui laisse à désirer. On trouve, d'ailleurs, très rarement le chêne-liège dans le comté de Nice où le sol ne lui convient pas. Les plantations d'ailante ont été tentées sur une grande échelle. Au moins 40 000 plants de haute tige, provenant de la pépinière du Var, ont été plantés vers 1866 et 1867. Malgré tous les soins possibles, ils ont dépéri rapidement ; quelques rares sujets dispersés çà et là témoignent encore seulement de l'intention qu'on a eue d'introduire cette essence. Il est probable que le sol n'a pas assez de fraîcheur. Si l'on considère qu'aux promenades du château de Nice, où il y a beaucoup de terre, les ailantes sont très beaux, on serait porté à penser que la profondeur de la couche végétale a fait défaut au

Mont Boron ; mais nous persistons à croire que l'insuccès de l'ailante tient surtout au dessèchement du sol qui aurait une profondeur suffisante sur bien des points pour le faire prospérer. La preuve de ce que nous avançons est que l'eucalyptus, dont les diverses variétés exigent un sol profond, a réussi dans beaucoup d'endroits du Mont Boron où l'ailante a échoué. Sans doute, les eucalyptus n'y ont pas pris les mêmes dimensions qu'à l'ancienne pépinière du Var, où l'on voit des allées de jeunes sujets de 8 à 9 ans présentant une circonférence de 1 mètre et plus à la base, et une hauteur moyenne de 16 à 18 mètres. L'action des vents et les sécheresses brûlantes de l'été ont modéré l'essor de leur végétation qui n'en est pas moins encore fort remarquable. Ils forment au Mont Boron quelques massifs particuliers et le plus souvent sont dispersés au milieu du peuplement. La hauteur des sujets de 8 à 10 ans est de 10 à 15 mètres, et leur circonférence moyenne de 80 centimètres à 1 mètre. Pour remplir quelques vides et pour varier les essences, un certain nombre d'autres feuillus, tels que le micocoulier, l'érable, le robinier, le charme, l'orme, ont été essayés par voie de plantation ; ils ont généralement échoué, insuccès qu'on doit attribuer aux extrêmes sécheresses de l'été. Au contraire, deux autres espèces ont parfaitement réussi ; l'une est exotique, c'est le mélia-azédarac ou lilas des Indes qui, planté sur les bords des routes, s'y est développé rapidement et les orne, au printemps, des ses fleurs élégantes. L'autre essence est indigène et s'est introduite en grand nombre naturellement et sans aucune culture. Il s'agit de l'olivier sauvage. Les terrains communaux de la ville de Nice ne contenaient pourtant pas d'oliviers avant leur reboisement, mais la mise en défens et la végétation herbacée et demi-ligneuse qui en a été la suite ont singulièrement amélioré le sol, et, comme tout à l'entour se trouvent de nombreuses propriétés particulières plantées d'oliviers, on peut croire que ces jeunes plants, qui se sont montrés spontanément au Mont Boron, et qui sont peut-être au nombre de 2 000 dispersés un peu partout, proviennent de fruits apportés par les oiseaux ou par les animaux qui en sont friands. Quelques-uns de ces jeunes plants sont déjà assez forts pour avoir pu supporter l'opération de la greffe, qui paraît devoir bien réussir ; ils ont, en moyenne, 1 mètre de hauteur. C'est ainsi que le périmètre du Mont Boron contiendra, dans l'avenir, un peuplement non seulement mélangé de feuillus et de résineux, mais encore d'essences forestières proprement dites, et d'arbres agricoles susceptibles de donner un produit par leurs fruits, tels que le pin pinier, le caroubier et l'olivier. D'autres espèces analogues à ces dernières y ont été introduites avec un égal succès, mais en très petit nombre ; ce sont le figuier commun, la vigne, l'oranger, et le néflier du Japon. Enfin, dans les endroits complètement dépourvus de terre végétale, le figuier de barbarie ou cactus, l'aloès,

les ficoïdes, ont très bien garni le sol, et près du kiosque central, le géranium a pu être introduit en pleine terre comme plante vivace ; ses fleurs brillantes, qui persistent pendant plusieurs mois, font le plus agréable contraste avec la teinte généralement sévère de la végétation méridionale. On voit, par ces détails, qu'il serait difficile d'avoir une plus grande variété et une plus grande rareté d'essences et d'espèces qu'au Mont Boron. Il est à peu près certain que ce reboisement est unique et qu'aucun autre ne peut lui être comparé. Aussi offre-t-il un intérêt tout particulier aux forestiers, aux botanistes et aux touristes nombreux, soit français, soit étrangers, qui viennent le visiter, et qui en sont vivement impressionnés.

C'est la loi du 4 avril 1882 qui permit de réactiver le processus de reconstitution du manteau forestier alpin en instaurant des périmètres de reboisement. Cette loi de restauration et de conservation des terrains en montagne apportait des modifications essentielles en introduisant le droit d'expropriation et en créant 8 périmètres de reboisement dans les Alpes-Maritimes représentant 20 000 hectares répartis entre Paillon, Vésubie, Var supérieur, Var moyen, Tinée, Estéron, Roya et Loup. Les études préliminaires (reconnaissance générale, tableaux parcellaires, plans, avant-projets de travaux) ont mobilisé toute l'énergie des inspecteurs des forêts Hallauer et Vincent qui ont dû lutter contre des oppositions farouches. D'ailleurs la longueur des procédures n'a permis de concrétiser les projets, après celui du Paillon, qu'en 1889 pour le Var supérieur, 1895 pour la Vésubie, 1897 pour la Tinée et seulement 1912 pour le Loup.

Le périmètre de reboisement de la Tinée¹²

Climat.- L'altitude du bassin de la Tinée variant de 300 à 3 030 mètres, son climat est très variable ; les zones supérieures, de 1 500 à 3 000 mètres, présentent un climat très froid et sont recouvertes de neige pendant une grande partie de l'année. Sur les montagnes du Rabuons, du Tenibras, de Tortissa qui s'élèvent sur le territoire de la commune de Saint-Etienne-de-Tinée dans les

parties supérieures de la vallée, on peut distinguer les traces d'anciens glaciers et on rencontre encore à ces altitudes élevées des taches de neige persistantes. Dans la partie inférieure du bassin le climat est tempéré et les oliviers, les figuiers poussent parfaitement bien. Du reste, cette vallée ouverte au vent du midi est soumise à l'influence de la mer Méditerranée et certaines plantes de la flore méditerranéenne s'élèvent assez haut dans les montagnes. L'été est en général très sec ; en juillet et septembre des orages éclatent qui, par leur violence, causent généralement de grands dommages aux routes, aux propriétés cultivées et aux pâturages. Les gelées printanières sont à redouter.

Productions.- Les cultures sont peu étendues et très peu rémunératrices. Ce sont pour la plupart des cultures de céréales, quelques fourrages, quelques oliviers et très peu de vignes dans les régions inférieures de la vallée. Les seules cultures réellement avantageuses sont celles des fourrages, trèfle et sainfoin, faites dans les terres irriguées du fond de la vallée. Sur quelques points privilégiés, Saint-Etienne, Isola, quelques cultures irrigables ont pu s'établir. Signalons à Isola la culture des châtaigniers dont les fruits se vendent facilement sur le marché de Nice. Les pâturages ont une grande importance. Tous les terrains non cultivés sont livrés au parcours des moutons et d'énormes troupeaux transhumants viennent de Provence estiver dans ces montagnes. Les massifs boisés occupent le quart du territoire : les mélèzes forment avec quelques pins cembro de vastes forêts dans la région supérieure de la vallée. L'épicéa, le pin sylvestre, le sapin se rencontrent aussi. Le chêne est rare. On rencontre à l'état disséminé les tilleuls, le cytise, les fruitiers, le bouleau, le coudrier, les saules et le tremble.

Situation administrative.- Le périmètre de la Tinée s'étend sur le territoire de 13 communes de l'arrondissement de Puget-Théniers et de 1 commune (Utelle) de l'arrondissement de Nice. La contenance est de 63 999 hectares et sa population de 9 203 habitants.

Etat de dégradation du sol.- Les dégradations se rencontrent un peu partout dans le bassin de la Tinée. On peut signaler plus particulièrement celles qui menacent la route nationale n° 205 à la Courbaisse et entre Isola et Saint-Etienne de Tinée. A la Courbaisse à 2 kilomètres en amont du confluent du Var et de La Tinée, la route n° 205 traverse sur une longueur de 1 kilom. 500 des éboulis récents situés sur le versant nord-est du Pic-Ciarvet, dont la pente est très rapide. Des ravinements importants ont attaqué ces éboulis qui s'écroulent à chaque orage, encombrant la route de rochers et de boues. Entre Isola et Saint-Etienne de Tinée, sur une longueur de 5 kilomètres entre le ravin de Cuisson et celui du Faugeret, les terrains cristallins qui dominent la

¹² *Restauration des terrains en montagne : description sommaire des périmètres*, ministère de l'Agriculture, 1911

route sont creusés de nombreux torrents à clappes, les Fauget, les ravinements de la Blache, le Rairola, le Collet Papon, le Ciamora, le Cusson ; les rocs en décomposition s'éboulent à la moindre pluie. Il y a lieu de signaler aussi les dégradations dans les marnes médio-jurassiques du Col de Pal, des gypses marneux de Roubion, de Roure et de Saint-Sauveur. On ne peut invoquer, pour expliquer la formation de ces dégradations, que les causes classiques : abus de pâturage, nature du sol cristallin, torrents à clappes, marnes gypseuses. Le principal effet résultant de cette situation est l'encombrement de la route nationale n° 205 dont la circulation est interrompue constamment. L'existence de certains villages, tels que Saint-Dalmas-le-Selvage, Saint-Etienne-de-Tinée, Saint-Sauveur et Roussillon, peut être d'un jour à l'autre compromise.

Composition et contenance du périmètre.- La contenance du périmètre de la Tinée, constitué par une loi du 7 août 1910 est de 5 242 h. dont 1 055 h. appartiennent actuellement à l'État.

Travaux.- Dans la série de Saint-Etienne (la plus importante avec 2465 hectares), des banquettes de gazon exécutées à l'altitude de 2 300 mètres, sur des marnes jaunes gypseuses du trias, complètement dépourvues de végétation, ont très bien réussi ; des semis de graines fourragères faits entre les banquettes commencent à gazonner le sol. Des plantations de mélèze et de pin à crochets ont donné de bons résultats à l'altitude moyenne de 2 100 mètres. De petits seuils en pierre sèche ont arrêté le creusement des ravins. Dans la série de la Tour on a établi avec succès des banquettes formées par un mélange de pierres plates et des mottes de bauche. De petits seuils en pierre sèche et en mottes de gazon ont été renforcés par des boutures de saule, de peupliers et de corroyère ; de plus, des aulnes, des saules, des corroyères et des pins ont été plantés sur les atterrissements. Des plantations de pin noir et de pin sylvestre ont bien réussi. La contenance totale des terrains reboisés est de 281 hectares.

La gamme très variée de climats embrassant toutes les zones de végétation offrait aux reboiseurs des possibilités d'emploi de nombreuses essences résineuses ou feuillues. Pourtant la très mauvaise constitution physique et parfois climatique des terrains livrés à leur activité les ont le plus souvent contraints à se restreindre aux essences les plus frugales et dont la rusticité s'accommodait d'aussi médiocres conditions. Les semis très aléatoires n'ont réussi qu'avec le pin d'Alep. Il a fallu recourir à des plants de 2 à 3 ans produits en pépinières créées dans

des terrains domaniaux comme Entraunes, La Croix, Puget-Théniers. Utilisé aux basses altitudes dans les séries de Touët, Puget-Rostang, Berre-les-Alpes, Blausasc et Contes, le pin d'Alep a été employé avec succès sur les terrains secs, très médiocres, jusqu'à 1 000 m., mais au delà de 700 m il ne se régénère pas. Le pin maritime à la croissance relativement rapide et à la régénération aisée, même dans les mauvais terrains, a été introduit dans toutes les séries du Paillon, par places dans le Var moyen et à Breil mais il est sensible au froid, résiste mal à la neige et ne dépasse pas 1 000 m. Le pin sylvestre essence dominante à l'état spontané dans les forêts de moyenne montagne a été très largement introduit dans les divers reboisements des Alpes-Maritimes entre 600 et 1 500 m. On a néanmoins constaté une très nette infériorité des sujets importés par rapports aux peuplement naturels, l'ingénieur Dugelay mettant en cause la médiocrité des terrains calcaires et marneux sur lesquels on l'a utilisé. C'est le pin noir d'Autriche qui a été la principale innovation de l'intervention humaine. Il n'existait pas à l'état naturel et a été introduit par Demontzey en raison de son extrême rusticité en toutes conditions. Il a été planté dans la plupart des séries domaniales de moyenne montagne où il forme d'importants massifs pour une superficie totale de 2 600 hectares : Lucéram, Malaussène, Villeneuve d'Entraunes, Guillaumes, Puget-Rostang notamment. Le pin cembro ou arole qui subsistait à l'état de reliques, vestiges d'anciennes forêts ruinées, a été limité par ses exigences à une expérimentation de 5 hectares à Entraunes. Le pin à crochet souvent mélangé au mélèze a une croissance lente, mais on a pu constater une assez bonne régénération naturelle. Le mélèze qui existe à l'état spontané à partir de 1 100 m au nord et 1 500 m en versant sud a été largement utilisé par plants ou semis sur la neige dans la Tinée et le Var supérieur. Bien que capricieux, il a généralement donné de bons résultats. On compte 530 hectares de

terrains reboisés en mélèze dans le périmètre du Var supérieur. L'épicéa a parfaitement réussi en sous-étage dans le Var moyen (Ascros et Villars) et l'Estéron (Saint-Auban). Il s'introduit d'ailleurs souvent naturellement sous les reboisements de pins noirs ou de pins sylvestres. Le cèdre de l'Atlas a été tenté dans la série de La Croix sur des versants frais et sporadiquement dans les périmètres de la Roya et du Paillon. Mais sa reprise est irrégulière et il végète s'il ne dispose pas de sols profonds. L'expérimentation du pin Laricio de Corse n'a pas donné de bons résultats dans la série d'Isola à 1 200 m. Il en existe quelques hectares à La Bollène-Vésubie. Les chênes ont servi en basse montagne et dans la région littorale dès 1860 mais le chêne rouvre (*quercus pubescens*), largement employé dans la plupart des séries de moyenne montagne, reste souvent chétif et rabougri. Toutefois à l'abri de peuplements de pins noirs, de nombreux semis naturels indiquent que l'extension est subordonnée à la reconstitution d'une ambiance favorable.

Le travail méthodique des forestiers et le repli des activités d'élevage ont permis à la montagne de retrouver sa vocation forestière. La croissance naturelle est venue appuyer les patients efforts des forestiers. Se fondant sur une statistique de 1827, Blanchard estimait en 1960 que la forêt des Alpes-Maritimes avait déjà doublé d'étendue. La végétation de la montagne était en pleine renaissance. Le paysage des montagnes des Alpes-Maritimes a ainsi considérablement évolué au cours du dernier siècle par un reboisement essentiellement naturel qui atteint des proportions étonnantes. La couverture forestière est passée de 90 000 hectares à 152 000 hectares entre 1878 et 1975 représentant 36 % du département pour atteindre même 45 % à la fin du siècle. Malgré les feux de forêts dévastateurs mais cantonnés pour l'essentiel à la frange littorale des Alpes-Maritimes, malgré les maladies comme celles qui touchent le châtaignier ou le

sapin et les effets néfastes des pollutions lointaines notamment des centres industriels de la vallée du Pô, la forêt régénérée et conquérante ne cesse de progresser et d'affirmer sa vitalité, confortée par le souci de conservation des espaces naturels.

Dans les années soixante-dix l'opinion publique a en effet pris conscience que la France portait atteinte par son développement à ses richesses naturelles et défigurait ses paysages, éléments forts de son identité. L'urbanisation dispersée, les activités de loisirs, nouvelles formes d'occupation du territoire rural, perturbaient les écosystèmes naturels par la surfréquentation des sites sensibles. En créant un ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement en 1971, les pouvoirs publics se sont engagés dans une politique d'aménagement rural et de protection des espaces voués à l'abandon. La surface des réserves naturelles a doublé en dix ans. C'est dans ce contexte, après avoir été longtemps combattu comme une entrave au développement économique fondé sur l'essor des stations de ski, que le Parc national du Mercantour a été créé en 1979 pour assurer la sauvegarde et la mise en valeur d'un milieu naturel remarquable. La puissante chaîne de montagnes qui en constitue le cœur et le vaste territoire qui lui est associé à la périphérie recèlent une flore exceptionnelle. On recense en effet dans les Alpes-Maritimes, plus de la moitié des espèces de l'herbier français et pas moins de 200 plantes rares. La combinaison des différents facteurs, notamment la position géographique du département au contact de la Méditerranée, son relief complexe et accidenté, créent des conditions écologiques variées. Le Mercantour est un joyau botanique riche en espèces endémiques dont le magnifique saxifrage (*saxifraga florulenta*) qui décore de ses longues grappes roses les falaises de la Gordolasque et du Boréon.

Du Mélèze au Palmier
Le milieu naturel



1. La diversité végétale

1. **Ravins de la série forestière de Villeneuve d'Entraunes composés de schistes et d'éboulis, plan aquarellé au 1/2000 dressé par l'inspecteur-adjoint Champsaur, 16 décembre 1891, 7 M 1100**
2. **Délibération de la commune de Saint-Paul sollicitant une remise d'impôts pour les pertes subies par gel de 1820, 10 mai 1826, 7 M 150**
« le froid de 1820 a entièrement détruit les orangers qui faisaient l'unique produit des jardins de Saint-Paul et il est reconnu aujourd'hui que les propriétaires peuvent renoncer à l'espoir de voir repousser ces arbres précieux dont la majeure partie a été brûlée jusqu'aux racines »
3. **Requête du maire de Sainte-Agnès sollicitant du préfet un secours à la suite de pluies torrentielles qui ont emporté des terres cultivées, 5 février 1872, 7 M 153**
« Les pluies torrentielles qui sont tombées sur notre département du 21 au 24 janvier dernier ont gravement endommagé les campagnes de plusieurs habitants de cette commune ; dans certains endroits la pluie a emporté de petites parcelles de terre, dans d'autres des plantations entières de citronniers de vignes et d'oliviers ont été confondues pêle-mêle par le liquide dévastateur et ne forment à l'œil humain qu'un chaos informe »
4. **Carte des précipitations annuelles moyennes dans les Alpes-Maritimes de 1955 à 1980, service météorologique de l'aéroport de Nice**
5. **Carte de la végétation des Alpes-Maritimes au 1/200 000 établie par Ozenda, mars 1956, 1 Fi 495**
6. **Carte d'extension de la sapinière des Alpes préligures en fonction des contraintes climatiques, février 2000, Office national des forêts**
7. **Végétation naturelle de l'étage alpin, haute Tinée, juin 2006, photo M. Graniou**
8. **Végétation naturelle de l'étage alpestre, entre Lucéram et Sospel, juillet 2006, photo M. Graniou**
9. **Végétation naturelle de l'étage méditerranéen, La Valmasque, juillet 2006, photo J-F. Boué-K. Valensi**
10. **Pin d'Alep dit pin de Bellet, le plus gros de la région (tronc de 3,40 m de circonférence), sur la route de Nice à Saint-Roman, 3 juillet 1908, photo Mader, 10 Fi 2376**

2. Les défrichements

11. **Statuts communaux de Roquebillière réglementant l'exploitation du bois, 14 novembre 1473, E2/IAA5**
« quilibet extraneus faciens fustam trabes seu gorgas aut carbonum in nemoribus ipsius loci solvat pro banno solidos viginti et totidem pro emenda communitati predictae »
12. **Sentence concernant la déforestation des bois de Lausolet et de Gordolasque, 14 décembre 1353, E 102/37 FF2**
13. **Commande d'une coupe de bois par l'évêque de Grasse dans la pinède de La Napoule, 2 décembre 1380, 3 E 79/25**
14. **Droits seigneuriaux de Bertrand de Grasse seigneur de Cabris réglementant notamment la coupe d'arbres, 1^{er} septembre 1440, 3 E 79/91 f^o 99**
15. **Arrentement par Antoine de Villeneuve, seigneur de Bargemon, des biens qu'ils possède sur le territoire de la Napoule, à l'exception du bois en défens de la petite Robine, 10 juin 1446, 3 E 79/117**
- 16-17. **Dégâts occasionnés par les habitants de Cannes et du Cannet dans la forêt des Ribes en défrichant par brûlis et état des bois incendiés, 1734, H 654**
« Il est à remarquer que les habitants de Cannes et du Cannet en usant de l'usage qui lui a été accordé ont fait des défrichements considérables. Pareils défrichements faits à cause de plusieurs incendies qui ont emporté des quartiers entiers et les plus peuplés d'arbres »
18. **Rapport d'expertise cadastrale des bois de Cagnes faisant état d'importants défrichements, 19 avril 1835, 3P9**

3. L'exploitation du bois

19. **Certificat de la communauté du Broc attestant que les coupes de bois sont limitées aux nécessités de chauffage des maisons, 2 mai 1730, E 97/120 HH4**
20. **Rapport d'expertise cadastrale de Mougins au sujet de l'exploitation des bois pour faire des chevrons et alimenter les fours des fabriques de poterie de Vallauris, 1818, 3 P 6**
21. **Contrat pour l'extraction de la térébenthine du mélèze pendant 9 ans dans la forêt des Navettes à Tende, 23 pluviôse an XIII, CEM 384**
22. **Rapport sur les forêts de Sospel et leur exploitation, en 1782. E 49/22 HH1**

- « si scarseggia in questo pubblico di legna per uso degli abitanti. Sogliono li legnajoli locali provedersene ne boschi de luoghi circonvicini e specialmente di Scarena, Lucerame, Peglia, e Sant'Agnes »
23. **Lettre de Louis XIV à la duchesse de Savoie au sujet des travaux dans le Var à Puget-Théniers destinés à faciliter le flottage des bois coupés dans les communes du Castellet, de Meailles et du Fugeret pour approvisionner les chantiers de construction navale de Toulon, 22 septembre 1662, Ni Fiume Varo, m 1 n° 24**
24. **Lettre du ministre des contributions publiques au sujet des coupes de bois pour les besoins de l'armée d'Italie, 27 juillet 1793, L 110**
25. **Lettre de l'intendant de la Marine du Levant, chargé de l'inspection des bois en Provence faisant état de « dégradations considérables des bois le long du Var », 22 décembre 1698, E 97/120 HH4**
26. **Autorisation de coupe de 5 à 6 000 sapins et mélèzes du bois de Melluna à Roquebillière malgré les prohibitions sous réserve de coupe alternée pour assurer une exploitation rationnelle conformément aux édits, 19 septembre 1716, E2/18 DD 38**
27. **Arrêt du parlement de Provence limitant l'interdiction de coupe de bois prescrite le 7 août 1773 au bois de haute futaie pour ne pas pénaliser les tanneurs qui exploitent les taillis de chêne vert et pour la fabrication de charbon de bois nécessaire au chauffage des villes, 7 mai 1774, 1 AFF 819**
28. **Mémoire sur les coupes de bois de 1847 adressé par Durante, inspecteur des bois et forêts, à l'Intendant général de la Province de Nice, 22 mars 1847, FS 266/2**
« Si l'on considère l'état de paupérisation auquel les coupes précédentes ont déjà réduit les forêts des Alpes-Maritimes, l'insouciance des conseils communaux ou pour mieux dire leur répugnance à seconder l'administration forestière, toutes les fois qu'elle propose des reboisements, l'égoïsme des propriétaires influents qui tend sans cesse à augmenter les pâturages et enfin la destruction presque complète des bois particuliers depuis que le règlement en vigueur leur en a laissé la libre disposition, on ne peut contester la crainte qu'en continuant les prodigalités, la Province ne finisse par épuiser toutes ses ressources et la ville de Nice ne soit grandement compromise pour sa propre consommation qui augmente tandis que les bois diminuent. Il est donc de la plus haute importance de prévoir, en

même temps, les conséquences funestes qui résulteraient de cet état de choses pour l'agriculture, pour toutes les branches de l'industrie, pour tous les besoins de la vie sociale. Sous le rapport physique, d'autres motifs d'un intérêt non moins élevé conseillent d'adopter un système de coupes plus économiques puisque c'est à la dénudation progressive des terrains alpins, autrefois boisés, que les économistes les plus expérimentés attribuent, avec raison, les remarquables changements survenus dans la température, les éboulements désastreux du sol alpin, plus fréquents, les météores, de la grêle, des ouragans, des pluies torrentielles qui d'année en année désolent toujours plus la province et diminuent la réputation hygiénique du climat de Nice. Je sais que d'autres savans ne veulent pas entièrement partager l'opinion que la destruction des forêts en soit la cause, toutefois ils ne peuvent contester les résultats de grandes sécheresses qui se renouvellent presque chaque été et frappent nos meilleures récoltes ».

4. La forêt et l'élevage

29. **Réglementation des défens de Saint-Martin-Vésubie comportant l'interdiction aux étrangers d'introduire du bétail, 1^{er} août 1311, E 3/I AAI**
30. **Achat par deux habitants de Chateaufort des droits de glannage, pâturage et passage des porcs et autres avérages dans la forêt du lieu inhabité de Roquefort de la Saint-Michel au mois de mai suivant, 15 octobre 1437, 3 E 79/62**
31. **Arrentement par la communauté de Cagnes à Guillaume Franconis de La Brigue de la moitié du défens de la communauté avec la terre gaste pour trois saisons d'hivernage, 29 octobre 1470, 3 E 79/114**
32. **Troupeau de moutons pâturant sous les oliviers, photo Sauser, s.d., vers 1930, 21 Fi 84**
33. **Lettres patentes de Charles Emmanuel duc de Savoie autorisant l'affermage des pâturages de Belvédère et de la terre de cour sur les montagnes de Valataz, Pralaz et Feriso pour payer le donatif au duc, 20 juin 1615, E 102/33 DD 19**
34. **Rapport sur la situation de la ferme du glandage de la forêt d'Escragnolles, s.d., après 1722, E 77 HH3**
« La communauté d'Escragnolles possède en commun avec son seigneur une forêt dont les glands sont arrantés toutes les années au

plus offrant. La communauté en tiroit un revenu assez considérable mais depuis quelques années par des secrètes menées et des monopoles cette ferme a beaucoup diminué. Elle rendoit ordinairement 1 000 à 1 200 livres »

35-36. Rapport sur la situation de l'élevage et la transhumance à Saorge avec échantillons des laines des races de mouton existant à Saorge, 10 décembre 1811, CEM 388

« Dans la commune de Saorgio le nombre des bêtes à laine existantes est de 3 070 toutes indigènes, il n'y en a point de métis ni de purs merinos. Il y a 70 béliers de l'âge de 2 à 8 ans ; il n'y a point de moutons à cause que les propriétaires les vendent après 7 à 8 mois ; le nombre de brebis est de 1800 de l'âge de 3 à 10 ans celui des agneaux est de 1 200 ».

37. Moutons dans les alpages au camp des Fourches, octobre 2001, photo M. Graniou

38. Plainte en justice des consuls de Saint-Cézaire contre les fermiers de la boucherie qui ont introduit du bétail dans les défens, 25 septembre 1732, E Dépôt Saint-Vallier FF

« Bien qu'il soit prohibé à toute personne privée et étrangère de quelle condition quelle soit d'introduire et faire dépaître du bétail dans les deffans d'Albosc situé au terroir dudit Saint Cezary et singulièrement depuis le premier dimanche de Carême jusques à la Noël pour les abitans du lieu excepté le seigneur quy a droit seulement audit deffans d'un mois avant la Noël et jusques au premier dimanche de Carême et les étrangers en sont exclus en tout temps, néanmoins au préjudice de ce les fermiers de la banque de la boucherie de cette ville n'ont pas fait difficulté depuis la foyre de Grimaud dernière d'introduire et faire dépaître de voye de fait aux erbages et ramages dudit deffans un troupeau de bétail d'environ quarante trenteniers »,

39. Etat du bétail par chefs de famille à Roquebillière, 1716, E 2/15

5. La sauvegarde des forêts

40. Lettres patentes du duc de Savoie Victor Amédée II, vu l'importance du bois et des dégâts occasionnés par les torrents sur les terres dénudées, ordonnant aux communautés de choisir des sites pour replanter des arbres en y interdisant le pâturage du bétail, 16 février 1701, 2AFF 35

41. Chèvres sur des roches escarpées, photo Victor de Cessole, s.d., vers 1900

42. Mémoire sur les déboisements et les effets qui en résultent établi par le sous-préfet de Grasse, 30 avril 1822, 7 M 631

« Les forêts qui existent actuellement dans l'arrondissement de Grasse sont quatre forêts domaniales contenant ensemble 641 hectares 48 ares 12 centiares, quarante bois de communes pour une étendue d'environ 6 000 hectares et une certaine quantité de bois de particuliers. Les bois communaux sont en général dans un état complet de dégradation. Plusieurs disparaissent, tels ceux de Cipières, Coursegoules, Saint-Auban, Cabris, Mouans, Pégomas, Cannes, Vallauris, Valbonne, Chateauroux, Saint-Jeannet, La Gaude et Villeneuve. Les bois de particuliers abattus depuis trente ans sont en très grand nombre. Ceux de Cabris, du Tignet on été presque anéantis par les défrichements ; les anciens bois de l'abbaye de Lérins et de l'ordre de Malte sur les terrains de Valbonne et de Biot ont été désolés de la même manière ; la chaîne de montagnes connues sous les noms de Cheiron, Bleine etc qui contenait des bois très vastes et très importants a été ravagée par les incendies et les défrichements ... L'introduction abusive des chèvres a presque partout atteint d'une manière funeste les jeunes taillis appartenant aux particuliers et aux communes entre autres de Saint-Cézaire, de Saint-Vallier et de Gourdon ».

43. Lettre du préfet des Alpes-Maritimes dénonçant les méfaits de la pratique de la vaine pâture à la suite d'une délibération de la chambre d'agriculture de Grasse qui craint sa limitation dans l'arrondissement, août 1860, 7 M 1088

« Dans tous les pays où la culture est soumise à des méthodes rationnelles et perfectionnées, la vaine pâture est considérée comme une pratique des plus déplorables. Elle consiste en effet à conduire les troupeaux sur toute l'étendue du territoire après l'enlèvement des récoltes. Il s'en suit que chaque propriétaire est obligé de pratiquer les mêmes cultures que ses voisins et de se conformer à l'assolement en usage dans la localité, autrement toutes les récoltes qui resteraient sur pied au moment où s'exerce la vaine pâture seraient inévitablement détruites par les troupeaux ».

44. Délibération de la commune d'Auvare demandant que soit prorogée l'autorisation de pâturage dans les forêts communales qui avait été limitée à cinq ans par décret impérial du 3 juillet 1861

pour tenter de protéger les forêts, 25 mars 1866, 7 M 1088

« Vu que la montagne d'Auvare est entièrement déboisée, qu'elle n'a jamais produit que des genêts et du buis, que les bergers sont obligés pour faire cuire leurs aliments d'aller chercher du bois dans les propriétés particulières et jusque dans le territoire de Beuil, que l'interdiction de pacage de la montagne enlèverait une grande partie des revenus communaux et que pour faire face aux dépenses ou serait obligé de s'imposer extraordinairement chaque année, le conseil municipal prie l'autorité de vouloir bien faire renouveler pour l'avenir l'autorisation du pâturage de la montagne ».

45. **Paysage dénudé du bassin de réception du vallon de Rieuda, à Saint-Etienne-de-Tinée, s. d., [1889], photo Eaux et Forêts, 10 Fi 1973**
46. **Bassin de réception, berges en éboulement dans les terres du torrent de Péroucie, affluent du Var à Villeneuve-d'Entraunes, 1^{er} août 1887, photo Eaux et Forêts, 23 Fi 43**
47. **Versant nord de la tête de Méléze dans le Var supérieur à Guillaumes montrant de nombreux mélèzes secs et une pelouse très dégradée, 1^{er} juin 1945, photo Eaux et Forêts, 23 Fi 2063**

6. Le reboisement

48. **Plan du périmètre de reboisement de la Vésubie, 1885, 7 M 730**
49. **Avant-projet général des travaux à réaliser dans le périmètre de restauration de la Vésubie, établi par l'inspecteur des forêts Hallauer, 1^{er} mai 1885, 7 M 730**
50. **Plan des terrains domaniaux et des travaux à réaliser dans la série de reboisement et de restauration de Saint-Etienne-de-Tinée établi par l'inspecteur des forêts Hallauer, 31 décembre 1902, 7 M 1041**
51. **Extraction de pierres pour la construction de seuils et transport au dessus du ravin de Rouyère et à dos d'homme sur les marnes noires du canton du Château à Villeneuve d'Entraunes, 1^{er} septembre 1906, photo Eaux et Forêts, 23 Fi 265**
52. **Forêt de reboisement à Lucéram, juin 2006, photo M. Graniou**

7. L'expansion de la forêt et la conservation des espaces naturels

53. **Taux communal de reboisement de la partie montagneuse des Alpes-Maritimes**
54. **Carte au 1/250 000 du patrimoine forestier des Alpes-Maritimes associant intérêts paysagers, culturels et sylvicoles, 1995, Agence régionale pour l'Environnement, Br 7659**
55. **Bassin de réception du Paillon et montagne de Saint-Michel à Lucéram, 1^{er} octobre 1888, photo Eaux et Forêts, 23 Fi 888**
56. **Vue comparative montrant les effets du reboisement, 1^{er} juillet 1927, 23 Fi 1548**
57. **Le même site en juillet 2006, photo M. Graniou**
58. **Lettre du ministre de la Protection de la Nature et de l'Environnement réactivant le projet de parc national du Mercantour, 7 décembre 1973, 173 W 626**
« L'idée de réaliser un parc national dans le massif du Mercantour a été lancée en 1963, à l'initiative du Conseil national de la Protection de la Nature et de nombreux organismes scientifiques désireux de protéger les richesses naturelles de l'arrière-pays des Alpes-Maritimes. L'exceptionnelle beauté des paysages et la grande valeur faunistique et floristique de cette région en font véritablement l'un des plus beaux sites naturels de notre pays, dont il convient d'assurer pour l'avenir la préservation et l'aménagement. Le projet de parc national, déjà évoqué au moment de la promulgation de la loi n° 60-708 du 22 juillet 1960, a subi de nombreuses vicissitudes, avant d'être inscrit parmi les opérations à réaliser au cours du VI^{ème} Plan. Dès ma prise de fonction, en tant que Ministre chargé de la Protection de la Nature, j'ai tenu à faire progresser ce dossier et je me suis employé à rechercher avec le Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Équipement, du Logement et du Tourisme la définition d'un schéma général d'aménagement tenant compte à la fois de la réalisation d'équipements touristiques et de la mise en place d'un parc national. Il m'a bien fallu arriver à la conclusion que le projet initial risquait d'être inapplicable, en raison de l'état d'avancement de nombreux projets de stations de neige dans la partie Nord-Est du massif. J'ai donc décidé de ramener le projet à des limites ne comportant pas d'interférences majeures avec les équipements lourds de ski de descente, et de lancer de nouvelles études sur une zone plus réduite ».

Du Méléze au Palmier
Le milieu naturel

59. Article du *Monde* du 13 avril 1974 sur les difficultés à établir les limites du projet de parc national du Mercantour, 173 W 626
60. Carte au 1/250 000 du projet de parc national du Mercantour, 24 avril 1978, 173 W 630
61. Article de la *Vie agricole et Coopérative*, sur les oppositions au parc national du Mercantour exprimées lors de l'enquête publique, n° 246, octobre 1978, 173 W 641
62. Lac des Grenouilles, octobre 2004, photo K. Valensi
63. Forêt de mélèze, Casterino, octobre 2004, photo K. Valensi
64. Tracts de l'association des Amis du Parc National du Mercantour en faveur de sa réalisation, 173 W 626



Le Mont Boron dénudé, gravure d'Albanis Beaumont, 1787